



Dossier d'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

Académie de BORDEAUX

ESPE d'Aquitaine

3 juillet 2013

Sommaire

Préambule

1 Renseignements administratifs	5
1.1 Chef de projet	5
1.2 Groupe de pilotage académique	5
2 La structure de l'ESPE et sa gouvernance	6
2.1 Le statut retenu dans le cadre de l'alternative offerte entre composante d'un EPCSCP et EPCS	6
2.2 L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)	6
2.2.1 Organisation territoriale	6
2.2.2 Organisation administrative	6
2.2.3 Equipe de direction	7
2.3 La description des différents conseils (ceux prévus par le cadre national et ceux proposés par le projet porté par les établissements) et de leur mission	7
2.3.1 Le Conseil d'école	7
2.3.2 Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)	7
2.3.3 Le comité de pilotage stratégique	8
2.3.4 Les conseils de site	8
3 Le projet de l'ESPE	8
3.1 Offre de formation (description des différents cursus au niveau master et notamment en précisant les objectifs en termes de débouchés, de flux, les différentes modalités de mise en œuvre et notamment la formation à distance et la VAE)	8
3.1.1 Présentation globale de l'offre de formation	8
3.1.1.1 Axes stratégiques et spécifiques	10
3.1.1.2 Principes d'organisation des mentions de master	12
3.1.1.3 Contenu du tronc commun	13
3.1.1.4 Déroulé des formations	18
3.1.2 Présentation de chaque parcours type	19
3.1.2.1 Mention MEEF 1 ^{er} degré	19
3.1.2.2 Mention MEEF second degré	19
3.1.2.3 Mention MEEF encadrement éducatif	19
3.1.2.4 Mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation	19
3.1.3 Formation à distance	19
3.1.4 VAE	19
3.2 Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) : information, sensibilisation, constitution du vivier, aide au recrutement, accompagnement pédagogique au sein du cycle L, suivi de l'activité au sein des EPLE, suivi du dispositif	21
3.3 Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur (DU, formation continue certifiante dans et hors LMD)	21
3.4 Organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF	23
3.5 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues	24
3.6 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement	24
3.6.1 Etat des lieux	24
3.6.2 Projet numérique	25
3.6.3 La certification C2i2E	25
3.7 Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution	

des dispositifs pédagogiques.....	26
3.8 Les modalités d'évaluation des étudiants	26
3.9 Les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques	26
4 Organisation de la mission de coordination	27
4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (incluant les formateurs associés). Cette description devra notamment permettre d'apprécier l'apport de chaque entité à la mise en œuvre de l'offre de formation. L'organisation de la relation avec l'ensemble de ces équipes devra également être précisée.	27
4.1.1 Les équipes pédagogiques.....	27
4.1.2 Animation pédagogique.....	27
4.1.3 La coordination entre les équipes pédagogiques.....	28
4.1.4 Le conseil de perfectionnement.....	28
4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE	29
4.2.1 Liens avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires	29
4.2.2 Liens avec le rectorat et les services académiques.....	29
4.2.3 Liens avec les EPLE et écoles.....	29
4.3 Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation)	29
4.4 Lien avec la recherche (en quoi l'ESPE est un prescripteur de la recherche et/ou un acteur de la production des connaissances, comment l'ESPE permet-elle à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation)	30
4.4.1 La recherche en éducation en Aquitaine.....	30
4.4.2 Principes de structuration de la recherche au sein de l'ESPE	31
4.4.3 Modalités.....	31
5 Politique internationale	33
5.1 Développer la dimension européenne et internationale de la formation.....	33
5.2 Encourager la circulation des étudiants, formateurs, enseignants-chercheurs et personnels administratifs.....	34
6 Vie de l'école	34
7 Modèle économique.....	35
7.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet.....	35

Conscients que l'enjeu de la formation des maîtres est essentiel pour l'avenir de l'école de la République tous les partenaires de l'académie de Bordeaux - dans le contexte de la construction de la nouvelle université de Bordeaux et dans l'anticipation de la future communauté des universités et établissements d'Aquitaine - partagent l'ambition de créer, au regard de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et de la loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche, une école supérieure du professorat et de l'éducation d'Aquitaine forte et de plein exercice. Cette ambition d'une formation de qualité des professeurs et des personnels d'éducation se traduit notamment par :

- une collaboration entre les 5 universités, l'IUFM, le rectorat et les directions des services départementaux de l'éducation nationale pour l'élaboration progressive d'un projet cohérent nourri de la complémentarité des compétences ;
- la volonté d'instituer progressivement les établissements scolaires en des lieux de formation des enseignants en prenant appui sur un réseau d'établissements référents identifiés pour leur expérience en ce domaine et sur un programme de formation de formateurs sur tout le territoire ;
- la mobilisation des unités de recherche, d'une part à des fins de transfert de leurs résultats vers la formation et les pratiques en classe et, d'autre part afin de soutenir des projets d'innovations et d'expérimentations portés dans les écoles et les établissements ;
- une ouverture internationale d'envergure fondée sur des collaborations scientifiques et de formations ainsi que sur des mobilités à destination des étudiants et les personnels ;
- la volonté enfin de favoriser chez les étudiants la construction du sentiment d'appartenance à l'école supérieure du professorat et de l'éducation qui doit devenir une référence pour la communauté professionnelle enseignante et éducative d'Aquitaine.

Cette ambition va au-delà du cadre de ce dossier d'accréditation par la volonté d'offrir aux étudiants candidats à l'agrégation et non inscrits dans les parcours MEEF la possibilité de suivre un parcours de sensibilisation et de préprofessionnalisation au métier d'enseignant, enrichi par un dispositif d'accompagnement en début de carrière.

Afin de donner plus de crédit à l'affirmation de cette haute ambition, le comité de pilotage de l'ESPE, présidé par le recteur de l'académie et réunissant notamment les présidents des universités engagées dans sa conception dans le cadre prescrit, a unanimement décidé d'accompagner ce projet jusqu'au terme de sa construction et de son inscription dans l'espace d'enseignement supérieur aquitain.

Jean-Louis NEMBRINI

Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine

1 Renseignements administratifs

1.1 Chef de projet

- **Philippe GIRARD**, directeur de l'IUFM d'Aquitaine
06 71 62 85 70 ou 05 56 12 67 04 (secrétariat)
philippe.girard@iufm.u-bordeaux4.fr
IUFM d'Aquitaine - Université Montesquieu Bordeaux IV
- **Gabriel BORGER**, directeur de la pédagogie
06 16 79 09 61 ou 05 57 57 39 78 (secrétariat)
gabriel.borger@ac-bordeaux.fr
Rectorat de l'Académie de Bordeaux

1.2 Groupe de pilotage académique

Composition :

- Jean Louis NEMBRINI, recteur de l'académie de Bordeaux
- Michèle JOLIAT, secrétaire générale de l'académie
- Dean LEWIS, président de l'université Bordeaux 1
- Manuel TUNON de LARA, président de l'université Bordeaux Segalen
- Jean Paul JOURDAN, président de l'université Montaigne Bordeaux 3
- Yannick LUNG, président de l'université Montesquieu Bordeaux IV
- Mohamed AMARA, président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour
- Philippe GIRARD, directeur de l'IUFM d'Aquitaine
- Jean Jacques LACOMBE, DASEN des Landes
- Gabriel BORGER, directeur de la pédagogie Rectorat
- Pierre LACUEILLE, doyen des IA-IPR

Le groupe de pilotage s'est entouré de trois groupes de travail thématiques :

- un groupe Formation chargé d'établir une architecture générale de la formation : sensibilisation en licence, master MEEF, formation continue.

Composition : les chefs de projet, 2 ou 3 enseignants de chaque université (responsables de master enseignement), les directeurs adjoints 1^{er} degré et 2^e degré et un enseignant de l'IUFM, les doyens des 3 corps d'inspection (ou leurs représentants), 1 DASEN adjoint.

- un groupe Recherche chargé d'élaborer un projet de politique de recherche en éducation de l'ESPE.

Composition : les chefs de projet, 1 à 3 enseignants chercheurs de chaque université (les VP CS), le directeur de l'IREM, 2 enseignants chercheurs de l'IUFM, le doyen des IA IPR et le CTICE du Rectorat.

- un groupe Offre de formation chargé de finaliser le projet politique de l'offre de formation

Composition : les chefs de projet, les VP CEVU des 5 universités, un référent formation de chaque université, deux directeurs adjoints de l'IUFM, le directeur du CRDP, un chef d'établissement

Calendrier des réunions :

- groupe de pilotage : 8 janvier, 18 janvier, 29 janvier, 8 février, 19 février, 26 février, 4 avril, 23 avril, 13 mai
- groupe formation : 1er février, 6 février (groupe spécifique CAE 1^{er} degré 2013-2014), 7 février, 13 février (groupe spécifique CAE 2^e degré 2013-2014), 15 février, 25 février
- groupe recherche : 8 février, 19 février
- groupe offre de formation : 18 avril, 30 avril, 17 mai
- Collectif des Associations Partenaires de l'Education (CAPE) : 12 avril

2 La structure de l'ESPE et sa gouvernance

2.1 Le statut retenu dans le cadre de l'alternative offerte entre composante d'un EPCSCP¹ et EPCS²

Le paysage universitaire Aquitain est en pleine évolution. L'académie de Bordeaux comporte cinq universités : l'université Bordeaux 1 sciences et technologies, l'université Bordeaux Segalen, l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3, l'université Montesquieu Bordeaux IV et l'université de Pau et des Pays de l'Adour. L'IUFM d'Aquitaine est une école interne de l'université Montesquieu Bordeaux IV depuis 2008.

Les universités de Bordeaux 1, Bordeaux Segalen et Montesquieu Bordeaux IV « membres fondateurs » du PRES université de Bordeaux ont pour projet de fusionner au sein de la Nouvelle Université de Bordeaux (NUB) le 1er janvier 2014. Ce projet, inscrit dans le contrat quinquennal 2011-2015, est aujourd'hui suffisamment avancé pour pouvoir se réaliser dans le calendrier prévu.

L'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 est « membre fondateur » du PRES et l'université de Pau et des Pays de l'Adour membre associé.

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche fait référence à la création d'une communauté d'universités et d'établissements dans chaque académie. Au moment de la création de la NUB, le PRES- université de Bordeaux se transformera en communauté d'universités et d'établissements d'Aquitaine.

Il est décidé que la cible retenue pour le rattachement de l'ESPE est la communauté d'universités et d'établissements d'Aquitaine au moment de la mise en place des statuts de la dite communauté.

En attendant, afin de permettre et sécuriser la création de l'ESPE d'Aquitaine, il est décidé, qu'au 1^{er} septembre 2013, l'école sera rattachée provisoirement à l'université Montesquieu Bordeaux IV.

2.2 L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)

L'ambition partagée par tous les partenaires de l'académie de Bordeaux est de créer, au regard des contenus de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, une école régionale forte et de plein exercice pour une formation de qualité des professeurs et des personnels d'éducation en Aquitaine.

2.2.1 Organisation territoriale

Les biens, meubles et immeubles de l'IUFM d'Aquitaine étant transférés à l'ESPE d'Aquitaine, l'école aura 5 sites de formation répartis dans les cinq départements de l'Académie :

- le site de Périgueux : 39, rue Paul Mazy, 24000 Périgueux,
- le site de Bordeaux constitué de deux lieux géographiques : Mérignac : 160, avenue de Verdun, BP 90152, 33705 Mérignac ; Bordeaux-Caudéran : 49, rue de l'Ecole Normale, BP 219, 33021 Bordeaux cedex,
- le site de Mont de Marsan : 335, rue Saint-Pierre, BP 1437, 40011 Mont-de-Marsan,
- le site d'Agen : 156, avenue Jean-Jaurès, 47000 Agen,
- le site de Pau : 44 boulevard Jean Sarrailh, BP 7517, 64075 Pau.

Le siège académique de l'ESPE sera établi à Mérignac. De plus, l'ESPE s'appuiera sur l'ensemble des sites des universités de l'académie, en particulier, dans le cadre de conventions.

2.2.2 Organisation administrative

L'ESPE d'Aquitaine disposera de ses propres fonctions soutien (scolarité, recherche, relations internationales, vie de campus, documentation, ...) nécessaires à ses missions et responsabilités et de fonctions support de proximité (RH, finances, informatique locale, communication, patrimoine, aide au pilotage, ...) en coordination avec les fonctions support centrales (agence comptable, DRH, fonction paye, marchés, patrimoine grands travaux, ...) de son établissement de rattachement et celles des établissements partenaires.

Etant décidé que tous les emplois de l'IUFM d'Aquitaine seront rattachés à l'ESPE d'Aquitaine dès le 1^{er} septembre 2013, ce sont les agents de l'IUFM qui constitueront les services de l'ESPE (dans le respect des dispositions statutaires qui leur sont applicables et sous réserve de leur accord, sans préjudice de l'article L. 719-6 dudit code). Ces services travailleront également en étroite collaboration avec ceux des universités partenaires et de l'institution scolaire afin de déployer l'offre de formation.

Les services administratifs de l'ESPE seront sous la responsabilité d'un directeur des services administratifs de l'ESPE.

¹ Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

² Etablissement public de coopération scientifique

2.2.3 Equipe de direction

Pour exercer sa mission, le directeur est assisté de directeurs adjoints, de responsables de site (composante ESPE) et d'un directeur des services.

Les directeurs adjoints, après avis du conseil d'école, et les responsables de site, après avis des conseils de site de l'ESPE, sont nommés par le directeur qui fixera leurs domaines de compétences respectifs.

Le directeur des services est choisi par le directeur et aura pour charge la direction de l'ensemble des services de l'ESPE.

2.3 La description des différents conseils (ceux prévus par le cadre national et ceux proposés par le projet porté par les établissements) et de leur mission

2.3.1 Le Conseil d'école

Les cinq universités d'Aquitaine et l'institution scolaire souhaitent partager efficacement la gouvernance de l'ESPE d'Aquitaine. Pour cela, la composition du conseil d'école et ses prérogatives doivent donner toutes les garanties d'une école en capacité d'assurer pleinement ses missions avec un fonctionnement équilibré et une représentation équitable des partenaires.

Son organisation sera identifiée en fonction des éclairages du texte national à venir.

Missions : Le conseil de l'école valide l'offre de formation (ouverture/fermeture de parcours ou options, définition des maquettes, calendrier des formations et des examens, liste des membres des jurys d'examens, ...). Il adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances. Il adopte le budget de l'école et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'école. Il soumet au conseil d'administration de l'établissement de rattachement la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements de l'école.

Le conseil d'école vote annuellement le document d'orientation politique et budgétaire préparé par le directeur, approuvé par le conseil d'administration de l'établissement de rattachement et présenté aux instances délibératives des universités partenaires de l'école au cours du troisième trimestre de l'année civile.

Le conseil de l'école a également pour mission de piloter l'offre de formation, c'est-à-dire :

- garantir le respect du projet de formation de l'ESPE par tous les partenaires,
- organiser la cohérence territoriale des maquettes implémentées sur plusieurs sites à l'intérieur d'un même parcours,
- organiser la cohérence entre les disciplines pour ce qui concerne le tronc commun,
- organiser l'animation pédagogique,
- affecter les moyens de l'école aux formations, s'assurer de la disponibilité des moyens engagés par chaque partenaire,
- rendre compte de l'évolution de la qualité des formations portées par l'école,
- garantir les modalités d'évaluation dans les formations assurant l'égalité de traitement sur tout le périmètre de l'ESPE, ...

2.3.2 Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)

Son organisation sera identifiée en fonction des éclairages du texte national à venir.

Afin de préparer les travaux du conseil d'orientation scientifique et pédagogique, il est retenu de créer en son sein trois comités : comité Formation Initiale, comité Formation Continue et comité Recherche. La composition de ces comités sera arrêtée dans le cadre du règlement intérieur de l'ESPE (des éléments indicatifs sont donnés dans le dossier d'accréditation).

Missions : Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école.

Le COSP est consulté par le conseil d'école sur les orientations en matière de formations initiales et continues mises en œuvre par l'ESPE. Il est associé à la conception des plans de formation, à leur mise en œuvre et à leur évaluation. Il participe à la définition des caractéristiques des emplois de l'ESPE en ce qui concerne le volet formation. Il conseille le directeur sur la mise en œuvre de la politique de formation, de formation de formateurs, de formation des personnels, sur l'amélioration de la qualité des conditions de vie et de travail à l'ESPE et sur les choix budgétaires à mettre en œuvre pour le volet formation du budget.

Le COSP est consulté par le conseil d'école sur les orientations en matière de politique de recherche en éducation, de recherche-développement et de formation de formateurs dans le cadre de la politique scientifique de l'Université. Il est associé à la définition des caractéristiques des emplois de l'ESPE en ce qui concerne le volet recherche. Il conseille le directeur sur la mise en œuvre de la politique de recherche de l'ESPE et sur les choix budgétaires à mettre en œuvre pour le volet recherche du budget de l'ESPE.

Le COSP propose au directeur des perspectives d'amélioration et de développement des activités de l'ESPE au niveau

départemental, régional, national et international.

2.3.3 Le comité de pilotage stratégique

Un comité de pilotage stratégique est créé afin d'accompagner la mise en place de l'ESPE d'Aquitaine.

Organisation : Il est constitué sur la base du comité de pilotage pour le dossier d'accréditation de l'ESPE à savoir :

- le recteur de l'académie de Bordeaux
- la secrétaire générale de l'académie
- le président de l'université Bordeaux 1
- le président de l'université Bordeaux Segalen
- le président de l'université Montaigne Bordeaux 3
- le, président de l'université Montesquieu Bordeaux IV
- le président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour
- le directeur de l'ESPE d'Aquitaine
- le DASEN des Landes
- le directeur de la pédagogie Rectorat
- le doyen des IA-IPR

Missions : Le dit comité a pour objectif d'aider à la mise en place et au développement de l'école et à l'élaboration d'une offre de formation des enseignants et personnels d'éducation de qualité en Aquitaine. Il accompagnera en particulier le directeur de l'ESPE dans le cadre du dialogue de gestion annuel pour l'élaboration du Budget Propre Intégré, la campagne d'emplois pour les emplois rattachés à l'ESPE et la définition des moyens humains affectés et mis à disposition de l'ESPE conformément aux engagements des établissements partenaires. Ce dialogue de gestion se fera au regard du document d'orientation politique et budgétaire élaboré annuellement par le directeur, voté par le conseil d'école et approuvé par le conseil d'administration de l'établissement de rattachement et présenté aux instances délibératives des universités partenaires de l'école au cours du troisième trimestre de l'année civile.

2.3.4 Les conseils de site

Un conseil de site sera constitué dans chacun des cinq sites départementaux de formation de la composante ESPE :

- site de Bordeaux (siège à Mérignac)
- site d'Agen
- site de Mont de Marsan
- site de Pau
- site de Périgueux

Le conseil de site départemental ESPE est un lieu de réflexion et de concertation sur les conditions de vie et de travail au sein de chaque site. Il peut faire des propositions en ce qui concerne les besoins du site en matière de crédits de fonctionnement et d'équipement, ainsi que sur le programme des travaux à envisager. Il apporte sa contribution à la réflexion permettant la définition de la politique générale de l'école. Le conseil d'école est informé des demandes et des propositions émanant des conseils de site.

Le conseil de site rassemble l'ensemble des personnels enseignants, administratifs et de service rattachés au site de la composante ESPE (ou intervenants sur le site), ou leurs représentants pour les sites à gros effectifs, ainsi que des représentants des usagers.

3 Le projet de l'ESPE

3.1 Offre de formation (description des différents cursus au niveau master et notamment en précisant les objectifs en termes de débouchés, de flux, les différentes modalités de mise en œuvre et notamment la formation à distance et la VAE)

3.1.1 Présentation globale de l'offre de formation

Le projet de master MEEF porté par l'ESPE d'Aquitaine se décline en quatre mentions métiers rattachées à différents domaines (ou secteurs). L'offre de formation pour former les professeurs et personnels d'éducation est organisée ainsi :

- MEEF 1er degré,
- MEEF second degré avec les parcours suivants :
 - o arts plastiques (CAPES),
 - o documentation (CAPES),
 - o éducation musicale et chant choral (CAPES),
 - o histoire et géographie (CAPES),

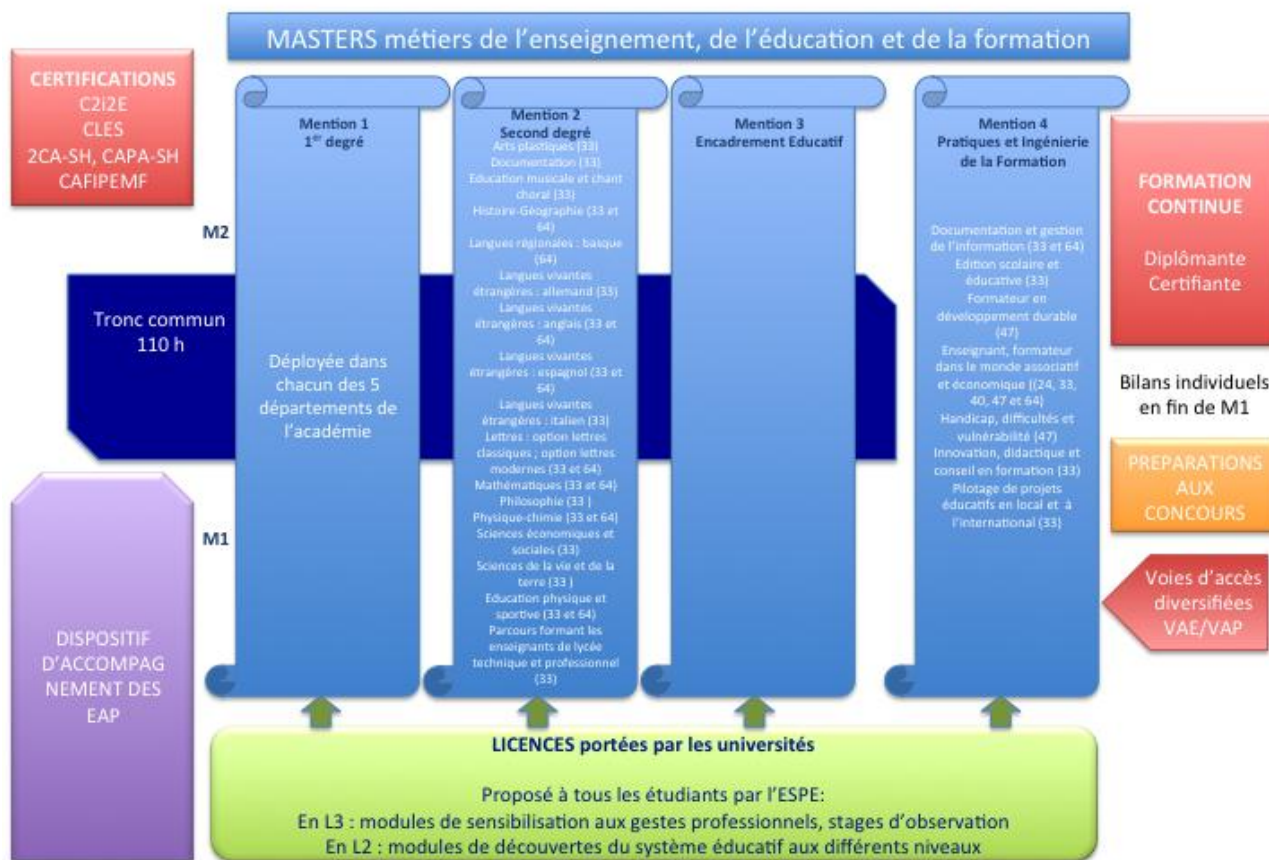
- langues régionales : basque (CAPES),
- langues vivantes étrangères : allemand (CAPES),
- langues vivantes étrangères : anglais (CAPES),
- langues vivantes étrangères : espagnol (CAPES),
- langues vivantes étrangères : italien (CAPES),
- lettres : option lettres classiques ; option lettres modernes (CAPES),
- mathématiques (CAPES),
- philosophie (CAPES),
- physique chimie (CAPES),
- sciences économiques et sociales (CAPES),
- sciences de la vie et de la Terre (CAPES),
- éducation physique et sportive (CAPEPS),
- sciences industrielles de l'ingénieur (CAPET toutes options),
- économie et gestion (CAPET),
- biotechnologies (CAPLP),
- génie Civil (CAPLP),
- lettres-histoire/géographie (CAPLP),
- lettres-Langues (CAPLP),
- mathématiques-Sciences Physiques (CAPLP).
- MEEF encadrement éducatif (CPE),
- MEEF pratiques et ingénierie de la formation avec les parcours suivants :
 - documentation et système d'information (M1 et M2),
 - édition scolaire et éducative (M2),
 - formateur en développement durable (M1 et M2),
 - enseignant, formateur dans le monde associatif et économique (M2),
 - handicap, difficultés et vulnérabilité (M2),
 - innovation, didactique et conseil en formation (M2),
 - pilotage de projets éducatifs en local et à l'international (Pipeli) (M2).

En 2013-2014, seules les premières années des mentions « 1^{er} degré », « second degré » et « encadrement éducatif » seront ouvertes. Les secondes années ouvriront en septembre 2014. Par contre, les deux années de tous les parcours de la mention « pratiques et ingénierie de la formation » ouvriront en septembre 2013.

Nota : Pour les parcours préparant aux CAPET et aux CAPLP, il sera mis en place des enseignements mutualisés et des enseignements sous forme d'options pour chacun des concours préparés. Une collaboration étroite est mise en place avec l'Institut Polytechnique de Bordeaux qui regroupe les écoles d'ingénieurs afin de pouvoir utiliser leurs plateformes matérielles, développer une offre de stage en entreprises, permettre la réorientation de certains étudiants ingénieurs vers les métiers du professorat et construire une offre de formation de formateurs pour le monde économique (cf parcours « Enseignant, formateur dans le monde associatif et économique » de la mention PIF).

Le schéma ci-dessous permet une représentation synthétique de l'ensemble de l'offre de l'ESPE d'Aquitaine.

OFFRE DE FORMATION PORTEE PAR L'ESPE D'AQUITAINE



3.1.1.1 Axes stratégiques et spécifiques

Le projet d'ESPE de l'académie de Bordeaux est d'organiser et de garantir une offre de formation de qualité, coordonnée et cohérente sur tout le territoire aquitain qui mobilise les résultats de la recherche à des fins de transfert vers la formation. Il coordonne l'ensemble des potentiels d'un site académique en vue du soutien à l'interdisciplinarité. Ce projet favorise les mutualisations, les échanges ainsi que les passerelles au sein des mentions et parcours du master MEEF mais également vers les autres mentions de master portées par les universités partenaires de l'ESPE. Il est acteur fort de l'innovation pédagogique, intégrant le numérique.

Les principaux fondements sur lesquels repose ce projet sont :

- des compétences disciplinaires, didactiques, pédagogiques et professionnelles de l'ESPE et de ses partenaires intégrées au service de la formation aux métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation,
- la mobilisation des moyens déjà identifiés au service des formations existantes pour la construction d'une nouvelle offre de formation et de recherche nécessaires à la refondation de l'école de la République et de la formation des enseignants et des personnels d'éducation,
- un engagement fort de l'ensemble des établissements partenaires, de l'institution scolaire et des partenaires de l'école en matière d'innovation pédagogique,
- l'existence d'un réseau local des enseignants et des personnels d'éducation favorisant une culture commune,
- un solide adossement à la recherche en vue de transferts de connaissances, à la fois sur les champs disciplinaires et en sciences humaines dans le domaine de l'éducation ;
- la construction de services universitaires de pédagogie dans les établissements au service des formations, des formateurs et des futurs enseignants.

L'établissement et l'évolution de la carte des formations font l'objet d'une réflexion impliquant tous les partenaires au sein de l'ESPE.

Chaque université, le rectorat, les DSDEN, les partenaires de l'école mettent en commun leurs compétences au bénéfice des étudiants des différents parcours et des différentes mentions.

Afin de construire une culture commune des enseignants et des personnels d'éducation, des mutualisations seront proposées entre mentions et parcours pour le tronc commun. Par ailleurs, des mutualisations seront aussi proposées entre les formations pour les enseignants du premier et du second degré, en vue de construire une cohérence longitudinale au sein d'une même discipline enseignée et la compréhension des progressions nécessaires à son

apprentissage de l'école à l'université.

L'utilisation des nouvelles technologies facilitera la mise en œuvre de ces logiques pédagogiques à l'échelle du territoire Aquitain. Une même plateforme pédagogique numérique sera retenue (Moodle) ce qui permettra également de rationaliser les moyens mis en œuvre.

Principes pédagogiques d'élaboration de l'offre de formation

Pour construire l'offre de formation des enseignants et personnels d'éducation, il est indispensable de s'appuyer sur l'expertise et les compétences des enseignants-chercheurs et chercheurs des UFR des différentes universités du territoire aquitain, des enseignants-chercheurs et enseignants de l'IUFM, des praticiens-formateurs des premier et second degrés, des personnels de direction et d'encadrement du rectorat et des DSDEN.

Tout l'enjeu est de construire une offre de formation permettant, lors de sa mise en œuvre, la mise en synergie des différents enseignements et une interaction effective entre les différents partenaires afin de favoriser la construction progressive du sens du métier et des compétences professionnelles définies dans le référentiel.

Le comité de suivi master recommande d'organiser la formation en 5 blocs (disciplinaire, didactique, recherche, contexte d'exercice du métier et mise en situation professionnelle) et propose une répartition des crédits ECTS. L'offre de formation au niveau master de l'ESPE d'Aquitaine est élaborée sur cette base.

Les nouveaux masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation s'appuieront sur une formation par la recherche. Cette recherche s'intéressera notamment :

- aux savoirs disciplinaires pour enseigner,
- aux savoirs scolaires à enseigner,
- aux procédures d'enseignement,
- aux processus d'apprentissage,
- aux contextes d'éducation dont les origines, la dynamique d'évolution peuvent bien évidemment être éclairées au travers de différents champs scientifiques et paradigmes, ...

Le processus de construction des savoirs, la réflexion épistémologique, le travail sur l'évolution des disciplines, l'analyse des processus de transmission, l'étude des concepts structurants sont au cœur de la démarche de recherche. Une initiation à la recherche est indispensable pour tous les étudiants, en concertation avec les masters recherche. Elle doit permettre entre autres l'acquisition d'attitudes et de compétences facilitant l'observation et l'analyse de pratiques professionnelles. Elle doit étayer chaque futur enseignant pour interroger et évaluer sa propre pratique et, dans certaines disciplines, ne pas fermer la porte d'une évolution professionnelle ultérieure, notamment de l'agrégation et des carrières d'enseignant-chercheur.

La participation à ce processus de développement de connaissances ainsi orientées, synthétiques, critiques et prospectives, pourrait reposer :

- d'une part, sur un séminaire de recherche passant progressivement de problématiques disciplinaires transposables à l'école, à des approches empiriques scientifiquement contrôlées de l'intervention éducative en milieu scolaire (mise à l'épreuve de théories et hypothèses, ou extraction et modélisation des savoirs pratiques),
- et, d'autre part, sur un tutorat de projet de recherche cohérent avec les contenus de séminaire.

Stages

Les stages, tout au long du cursus de formation, seront des moments structurants de la formation et de ce fait répondront à un certain nombre de conditions. Ils seront encadrés, préparés et feront l'objet d'analyses de pratiques. Ils seront intégrés à l'ensemble des modules de formation et serviront de fil rouge dans la progression de l'acquisition des compétences professionnelles par l'étudiant.

L'ESPE, chargée d'organiser la mise en œuvre des stages en licence et master, prendra l'attache du rectorat pour réaliser ces opérations (affectation des stagiaires, désignation des tuteurs, modalités d'accompagnement).

L'accompagnement du stagiaire dans l'établissement sera assuré par un binôme de tuteurs (enseignant de l'ESPE, enseignant tuteur de l'établissement)

La mission d'accompagnement du binôme de tuteurs revêt plusieurs aspects:

- une mission d'accueil assurée par tuteur établissement
- une mission de formation,
- une mission d'évaluation.

Le tuteur établissement constitue un relais pour l'institution et a le devoir de déclencher une procédure d'alerte, auprès du chef d'établissement mais aussi des corps d'inspection, pour tout problème susceptible d'entraver le bon déroulement du stage. Il en informe le tuteur ESPE.

Un guide du tuteur précisera le cahier des charges du binôme de tuteurs. Il s'inspirera de l'actuel guide utilisé dans la formation des fonctionnaires stagiaires.

La formation portée par l'ESPE est une formation par alternance intégrative. Cela implique que progressivement, les

lieux de stage deviennent de véritables lieux de formation en pleine cohérence avec les modules de formation dispensés dans les sites de l'ESPE. Cette cohérence sera assurée pour chaque parcours par un groupe de suivi de la formation en établissement piloté par le trinôme responsable du parcours (enseignant université, enseignant ESPE, inspecteur). Ce groupe aura en particulier la mission de coordonner et de réguler le travail de binômes de tuteurs. Il établira chaque année un rapport sur la formation en établissement. Un dispositif analogue pourra être mis en place pour les parcours de la mention « Pratiques et ingénierie de formation ».

Le pilotage de la formation en établissement ou en milieu professionnel de l'ensemble des mentions pourra être assuré par un groupe constitué autour des trinômes responsables de chaque mention. Il présentera chaque année au COSP un rapport sur la formation dans les établissements ou les milieux professionnels.

Afin de construire avec tous les établissements des lieux de stage conformes aux attentes, l'ESPE en relation avec le rectorat identifiera des établissements référents, dont l'expérience en ce domaine sera valorisée et permettra une diffusion à l'ensemble du réseau.

Formation de formateurs

L'ESPE a besoin, pour une formation de qualité, d'un vivier de formateurs spécifiquement formés pour favoriser le développement professionnel des étudiants et stagiaires.

Formation des PEMF et PLC-PLP maîtres formateurs (PLCMF) :

Les enseignants-formateurs référents identifiés dans les réseaux d'établissements dédiés à la formation devront bénéficier régulièrement de formations, dans le cadre de leur formation continue. Celle-ci pourra être diplômante en 2 ou 3 ans au niveau master par le biais de la mention MEEF « Pratiques et Ingénierie de la Formation » ou de Diplômes universitaires (DU). Elle sera inscrite dans le PAF dès 2013-14.

Dans le cadre d'une évolution réglementaire, les PLC/PLP ainsi formés pourraient se voir reconnaître le statut de « maître formateur » : PLCMF (évolution de carrière, indemnitaire). Afin de faciliter leur formation, il pourrait être envisagé un aménagement de service en fonction des capacités de l'Académie. A terme, ils pourront devenir formateurs à l'ESPE.

Au sein du réseau d'établissements, PEMF et PLCMF animeront la réflexion pédagogique des enseignants et deviendront des référents pour les tuteurs et conseillers pédagogiques relevant du réseau.

Formation des tuteurs :

Les enseignants des premier et second degrés qui accueillent et accompagnent ou encadrent les étudiants à l'occasion de leurs stages d'observation, de pratique accompagnée ou en responsabilité (les maîtres d'accueil provisoire dans le premier degré et les actuels conseillers tuteurs dans le second degré, par exemple) bénéficieront d'une formation de manière à construire une véritable cohérence entre les actions et les lieux de formation des futurs enseignants. Dès la rentrée 2013, l'ESPE animera, en relation avec les corps d'inspection, les formations de tuteurs programmées dans le cadre du plan académique de formation (PAF).

De même l'ESPE, en collaboration avec les services universitaires de pédagogies (SUP) des universités partenaires, identifiera, au sein des universités, des EC expérimentés, tuteurs potentiels des enseignants et des EC nouvellement nommés dans le supérieur. Afin de constituer un vivier de formateurs, des formations à la pédagogie, des ateliers de mise à distance de leurs pratiques donnant lieu à attestation certifiante seront proposés.

Réorientation des étudiants

En s'appuyant sur les BAIP des établissements, un bilan sera fait avec chaque étudiant qui ne réussira pas le concours et aura obtenu sa première année de master MEEF. Ces entretiens seront conduits en la présence également d'un enseignant en poste dans le scolaire.

A partir de 2014, des préparations aux concours seront proposées aux étudiants ayant échoué au concours et confirmant leur projet professionnel vers l'Education nationale.

Pour les étudiants souhaitant changer de projet, nous mettrons en place à partir de la rentrée 2014 une offre complète de parcours adaptés via la mention PIF. Ils seront élaborés au cours de l'année à venir.

D'autre part, afin de diversifier les débouchés professionnels, des passerelles sont prévues entre les mentions et parcours du master MEEF, mais également vers les autres mentions de masters professionnels ou recherches portées par les universités partenaires.

3.1.1.2 Principes d'organisation des mentions de master

Il est convenu que les quatre mentions de master MEEF seront co-habilitées entre l'établissement de rattachement de l'ESPE et toutes les universités partenaires de l'académie. Cette co-habilitation fera l'objet d'une convention cadre entre tous les établissements complétée d'annexes spécifiques relatives à chaque établissement partenaire de l'ESPE.

La répartition des crédits ECTS pour les mentions « 1^{er} degré », « second degré » et « encadrement éducatif » se fait selon les propositions du comité de suivi de master. Le volume horaire global, de l'ordre de 500 à 600 h en première année et de 300 h environ en deuxième année, est fixé pour ces mentions de la manière suivante :

Année	Bloc	Crédits ECTS	Horaire étudiant
Master 1	Disciplinaire	30	250 à 300
	Didactique	15	150
	Recherche	6	50
	Contexte d'exercice du métier	6	60
	Mise en situation professionnelle	3	25 h plus stages
Master 2	Disciplinaire	6	60
	Didactique	15	120
	Recherche	3	30
	Contexte d'exercice du métier	6	50
	Mise en situation professionnelle	30	50 h plus stages

Il est prévu d'augmenter le volume horaire du bloc disciplinaire pour les parcours de sciences et les autres parcours à plusieurs disciplines, tout en tenant compte de la charge des étudiants et des moyens des établissements.

Les blocs 1, 2 et 3 doivent être appréhendés comme un ensemble intégré et non comme une juxtaposition de blocs indépendants. Les blocs ne présument pas de la définition des unités d'enseignement.

3.1.1.3 Contenu du tronc commun

L'ESPE a la volonté de permettre aux étudiants inscrits en master MEEF, quelle que soit leur mention, de développer une culture commune indispensable pour la continuité et la cohérence du système éducatif. Ils doivent acquérir, de manière progressive et intégrée jusqu'à la fin du master 2 et au-delà, les compétences communes nécessaires à l'exercice de leur futur métier et identifiées dans le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et dans le cadre national des formations liées aux métiers du professorat du premier et du second degré et de l'éducation.

A cette fin, des modalités de formation adaptées seront mises en œuvre pour que les étudiants se rencontrent et travaillent ensemble, notamment autour de projets, pour s'inscrire dans la communauté professionnelle enseignante et éducative.

- Les enseignements de tronc commun permettront des rencontres intercatégorielles autour de questions et problématiques transversales aux métiers de l'enseignement et de l'éducation ou propres à la cohérence longitudinale interne des disciplines.
- De même, l'organisation de « masteriales » en fin d'année de M2, sera l'occasion pour les étudiants-fonctionnaires stagiaires engagés dans les différentes mentions du master MEEF de présenter, après soutenance, les travaux de recherche effectués dans le cadre de leur mémoire.
- Enfin, l'ESPE organisera deux « semaines » (ou équivalent) à vocation culturelle, inscrites au plan de formation. Elles engageront des équipes d'étudiants pluristatutaires dans des projets menés en collaboration et donneront lieu, en fin de semestre, à la réalisation, par chaque groupe, d'une production (vidéo, poster, mise en scène, expo photos, journal...) qui sera présentée aux pairs. L'organisation de ces semaines fera l'objet d'un partenariat avec le CAPE (le Collectif Associatif Partenaire de l'Ecole).

Les enseignements du tronc commun seront en majorité dans le bloc 4 « contexte d'exercice du métier » et le bloc 5 « mise en situation professionnelle » ; certains seront intégrés, en M2, au bloc 2 « didactique » ainsi qu'au bloc 3 « recherche » (cf. tableau non exhaustif ci-dessous).

Niveau Master 1 :

Référentiel de Compétences	Objets
<p>ACTEURS DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION</p> <p>(1) Faire partager les valeurs de la République</p> <p>(2) Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</p> <p>EDUCATEURS AU SERVICE DE LA REUSSITE DE TOUS</p> <p>(3) Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>(4) prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>(5) accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p> <p>(6) agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p>	<p>L'école républicaine, ses missions, ses principes, politiques scolaires (approche philosophique de l'école et de l'éducation)</p> <p>Connaissance du système éducatif, l'institution scolaire, éthique, déontologie et responsabilité (approche philosophique, sociologique)</p> <p>Sociologie de l'école et de l'éducation (avec un pan d'histoire scolaire), sociologie du métier d'enseignant, sociologie de l'adolescence et de la jeunesse</p> <p>Développement cognitif, affectif et social de l'enfant et de l'adolescent et construction de la citoyenneté (approche psychologique et philosophique)</p> <p>Modes d'apprentissage, métacognition et motivation à apprendre, mémoire et attention</p> <p>Apprentissage coopératif, travail par deux, tutorat entre pairs, débat d'idées et résolution de problèmes</p> <p>Ecrit, lecture, mathématiques : « rapport à » et apprentissage/ approche plurielle ;</p> <p>Handicap et vulnérabilité, maladie grave (la question de l'inclusion scolaire), inégalités sociales, de genre/ question de l'évaluation des productions d'élèves (biais d'évaluation)</p> <p>question de l'évaluation des productions d'élèves (docimologie)</p> <p>Stéréotypes, discriminations et jugement scolaire</p>

Niveau Master 2 :

Référentiel de Compétences	Objets
<p>ACTEURS DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION</p> <p>(2) Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</p> <p>ACTEURS AU SERVICE DE TOUS LES ELEVES</p> <p>(3) Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>(4) prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>(5) accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p> <p>(6) agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>ACTEURS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE</p>	<p>éthique, déontologie et responsabilité (articulé aux ateliers d'analyse de pratiques (bloc 5)</p> <p>La classe, le cours : la relation à l'élève, au groupe, aux parents ; apprentissage coopératif ; bien être de l'élève- bien-être du professeur/ impact sur les apprentissages</p> <p>Troubles de l'apprentissage de l'écrit et des mathématiques</p> <p>Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent</p> <p>Les facteurs de décrochage scolaire</p> <p>PE et PLC/PLP comprendre la construction d'un savoir de la maternelle au lycée (bloc 1 et/ou 2 ou 5)</p> <p>sociologie des usages numériques</p> <p>conduites à risque et violence ; éducation à la santé</p> <p>travail en équipe et partenariat</p>

Les enseignements du tronc commun seront conçus et mis en œuvre par des équipes pédagogiques pluri catégorielles regroupant des enseignants-chercheurs, formateurs, praticiens et partenaires de l'école (associations de parents d'élèves par exemple). Leur construction s'adossera majoritairement aux équipes de recherche en sciences humaines et sociales (sciences de l'éducation, philosophie, sociologie, psychologie, sciences cognitives, neurosciences). Leur articulation aux stages et aux semaines culturelles permettra de leur donner tout leur sens notamment en master 2.

Certains des enseignements de tronc commun, principalement ceux concernant la connaissance du contexte d'exercice, pourront commencer dès le niveau licence, dans le cadre de la préprofessionnalisation et de l'accompagnement des Emplois Avenir Professeur ou être approfondis après la titularisation. Une réflexion sera menée pour assurer la complémentarité de ces enseignements aux différents niveaux de formation, en lien avec le portfolio de compétences.

Programmation des enseignements de tronc commun entre le M1 et le M2

Les enseignements de M1, de nature plutôt « générale » permettent de connaître le système éducatif dans sa globalité et sa complexité. Ils s'articuleront aux stages d'observation et de pratique accompagnée et prendront en compte les épreuves des concours.

Les enseignements de M2, en prise avec la pratique de la classe sur un temps relativement long, visent à outiller les fonctionnaires stagiaires dans l'exercice professionnel et sa mise à distance.

Descriptif du tronc commun

Toutes les maquettes des parcours de ces mentions ont comme premières unités d'enseignement (UE) celles décrites ci-dessous. Les enseignements de ces UE qui seront assurés sous forme de travaux dirigés se feront en groupe d'étudiants issus des différents parcours et mentions afin de faciliter la construction d'une culture commune. Ainsi, au delà des objets communs de formation, ce dispositif permettra de favoriser des mutualisations et des échanges entre étudiants se destinant à des métiers différents de l'enseignement et leur permettra d'apprendre à mieux à travailler ensemble.

M1 Semestre 1

UE 1 – 1 contextes d'exercice du métier	TOTAL : 28 h				Total ECTS: 3		
	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
Être acteur du service public d'éducation.		12	/10		1		
Connaître l'élève et les processus d'apprentissage et d'éducation	4	12	/20		2		
Total sur 30: capitalisation de l'UE à partir de 15 points sur 30							

M1 Semestre 2

UE 2 – 1 contextes d'exercice du métier	TOTAL : 32 h				Total ECTS: 3		
	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
Être acteur du service public d'éducation.	16	2	/20		2		
Connaître l'élève et les processus d'apprentissage et d'éducation	10	4	/10		1		
Total sur 30: capitalisation de l'UE à partir de 15 points sur 30							

M2 Semestre 3

UE 3 – 1 contextes d'exercice du métier	TOTAL : 22h				Total ECTS: 3		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
Être acteur du service public d'éducation	6	4	/10		1		
Connaître l'élève et les processus d'apprentissage et d'éducation	6	6	/20		2		
Total sur 30: capitalisation de l'UE à partir de 15 points sur 30							

M2 Semestre 4

UE 4 – 1 contextes d'exercice du métier	TOTAL : 28h				Total ECTS: 3		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
Être acteur du service public d'éducation	10	4	/20		2		
Connaître l'élève et les processus d'apprentissage et d'éducation	10	4	/10		1		
Total sur 30: capitalisation de l'UE à partir de 15 points sur 30							

Le tableau ci-dessous présente des éléments de contenus des modules de formation du tronc commun à destination des équipes pédagogiques plurielles. Comme pour les parcours des mentions, un pilotage tripartite du tronc commun sera mis en place associant un représentant de l'ESPE, d'une université partenaire et de l'institution scolaire. Ces responsables auront en charge de coordonner les équipes pédagogiques intervenant dans le tronc commun.

M1	S1	S2	M2	S3	S4
Être acteur du service public d'éducation objet transversal : l'évaluation			Être acteur du service public d'éducation (24h)		
<i>Systèmes éducatifs ; socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; approche comparatiste, philosophique sociologique et historique</i>	8h CM	8h ETD	<i>Travailler en partenariat : pourquoi, comment (équipe éducative, parents, liaisons inter-cycles, projet éducatif, partenaires de l'école)</i>	2h CM 2h ETD	2h CM 4h ETD
<i>Ethique, déontologie et responsabilité, droits des enfants</i>		2h CM 8h ETD	<i>Relation éducative : accueil, autorité, conflits, ..</i>	2h CM 4h ETD	2h CM 6h ETD
<i>Communauté éducative</i>	4h CM				

Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage et d'éducation			Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage et d'éducation (26h)		
<i>Développement cognitif, social et affectif de l'enfant et de l'adolescent</i>	6h CM	4h CM	<i>Accompagner les élèves dans leur parcours de formation – Education à la santé Conduites à risques Projet de l'élève Travail et groupes Le genre à l'école</i>	2h CM 4h ETD <i>Education à la santé et prévention des conduites à risques</i>	2h CM 6h EDT <i>Projet de l'élève Travail et groupes</i>
<i>Processus d'apprentissage et dispositifs d'enseignement</i>	4h CM	6h ETD			
<i>Rapport de l'élève au savoir et à l'école, décrochage scolaire</i>	2h CM 4h ETD	4h ETD	<i>Inclusion scolaire : Troubles et handicap Violence et décrochage</i>	4h CM 2h ETD	2h CM 4h ETD

3.1.1.4 Déroulé des formations

Concernant la première année de la mention second degré nous avons convenu du planning ci-dessous. Les plannings des mentions 1^{er} degré et encadrement éducatif seront compatibles avec celui de la mention second degré en ce qui concerne les journées de tronc commun. Ceci permettra de réunir les étudiants de ces différentes mentions pour des activités communes.

M1 MEFF MENTION SECOND DEGRE
ANNEE 2013 / 2014

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN	
1 D		1 M		1 V		1 D		1 Me		1 S		1 S		1 M		1 J		1 D	
2 L		2 Me		2 S		2 L		2 J		2 D		2 D		2 Me		2 V	session mai	2 L	préparation
3 M		3 J		3 D		3 M		3 V		3 L		3 L		3 J		3 S		3 M	épreuves
4 Me		4 V		4 L		4 M		4 S		4 M		4 M		4 V		4 D		4 Me	d'admission ou
5 J		5 S		5 M		5 J		5 D		5 Me		5 Me		5 S		5 L		5 J	événementiel
6 V		6 Me		6 S		6 L		6 J		6 D		6 D		6 M	session mai	6 M		6 V	session
7 S		7 L		7 J		7 S		7 M	session janvier	7 V		7 V		7 L		7 Me		7 S	rattrapage
8 D		8 M		8 V		8 D		8 Me	pour MEFF ou	8 S		8 S		8 M		8 J		8 D	
9 L	rentrée	9 Me		9 S		9 L		9 J	enseignement	9 D		9 D		9 Me		9 V		9 L	
10 M		10 J		10 D		10 M		10 V	à CC	10 L		10 L		10 J		10 S		10 M	
11 Me		11 V		11 L		11 M		11 S		11 M		11 M		11 V		11 D		11 Me	
12 J		12 S		12 M		12 J		12 D		12 Me		12 Me		12 S		12 L		12 J	
13 V		13 Me		13 S		13 L		13 J		13 D		13 D		13 M		13 D		13 V	
14 S		14 L		14 J		14 M		14 V	Stage	14 V		14 V		14 L		14 Me	préparation	14 S	épreuves
15 D		15 M		15 V		15 D		15 S	Observation	15 S		15 S		15 M		15 D	évaluations	15 D	
16 L		16 Me		16 S		16 L		16 J	PRAC	16 D		16 D		16 Me		16 V		16 L	
17 M		17 J		17 D		17 M		17 V		17 L		17 L		17 J		17 S		17 M	
18 Me		18 V		18 L		18 M		18 S		18 M		18 M		18 V		18 D		18 Me	
19 J		19 S		19 M	Stage	19 J		19 D		19 Me		19 Me		19 S		19 L		19 J	
20 V		20 Me		20 S	Observation	20 V		20 L		20 D		20 D		20 M		20 D		20 V	
21 S		21 L		21 J	PRAC	21 S		21 M	Stage	21 V		21 V		21 L		21 Me	préparation	21 S	épreuves
22 D		22 M		22 V		22 D		22 Me	PRAC	22 S		22 S		22 M		22 J	évaluations	22 D	
23 L		23 Me		23 S		23 L		23 J		23 D		23 D		23 Me	congés	23 V		23 L	
24 M		24 J		24 D		24 M	congés	24 V		24 L		24 L		24 J		24 S		24 M	
25 Me		25 V		25 L		25 M		25 S		25 M		25 M		25 V		25 D		25 Me	
26 J		26 S		26 M	Stage	26 J		26 D		26 Me	congés	26 Me		26 S		26 L		26 J	
27 V		27 Me		27 S	PRAC	27 V		27 L		27 D		27 D		27 M		27 Me	préparation	27 V	épreuves
28 S		28 L		28 J		28 S		28 M		28 V		28 V		28 L		28 D	évaluations	28 S	
29 D		29 M	congés	29 V		29 D		29 Me		29 S		29 S		29 M	session mai	29 J		29 D	
30 L		30 Me		30 S		30 L		30 J		30 D		30 D		30 Me		30 V		30 L	
31 M		31 J		31 V		31 M	congés	31 V		31 L		31 L		31 S		31 S		31 M	

- Jours fériés
- vacances scolaires
- Enseignements par Bloc
 - Bloc contexte d'exercice du métier : lundi ou jeudi matin selon les parcours
 - Autres blocs : dans chacune des semaines de cours prévues en dehors du lundi ou jeudi matin
- Stages :
 - stage Observation puis PRAC : 2 fois 2 semaines dans un cycle différent collège/ lycée
- Examens
 - 1^{er} Session de janvier et de mai
 - 2^{ème} Session ou session de rattrapage en juin : * à adapter en fonction des parcours et du calendrier des épreuves d'admission de chaque parcours

3.1.2 Présentation de chaque parcours type

Les équipes pédagogiques plurielles, représentatives des différents acteurs de la formation, ont élaboré la description des contenus des maquettes de chaque mention et de chaque parcours en complétant le document type joint en annexe.

3.1.2.1 Mention MEEF 1^{er} degré

Le descriptif de la maquette est donné en annexe

3.1.2.2 Mention MEEF second degré

Pour chaque parcours, le descriptif de la maquette est donné en annexe

3.1.2.3 Mention MEEF encadrement éducatif

Le descriptif de la maquette est donné en annexe

3.1.2.4 Mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation

Pour chaque parcours, le descriptif de la maquette est donné en annexe

3.1.3 Formation à distance

Du fait de l'étendue du territoire, du caractère non central de la métropole bordelaise et de la distance existant entre le sud et le nord du territoire de l'académie, la mutualisation par le moyen des TICE sera recherchée. Les formations seront partiellement partagées en visio-conférence afin de développer l'intégration des enseignements sur les différents sites. Ce développement sera coordonné par les enseignants intervenant dans un parcours de formation d'une part et entre les mentions d'autre part. Une première organisation partagée sera développée entre Pau, Bayonne et Bordeaux 3 pour le parcours de basque.

La formation à distance sera déployée et améliorée en synergie avec les acteurs au regard de l'existant, à savoir : Intégration des modules d'enseignement systématique sur la plateforme Moodle, couplage des cours avec une diffusion instantanée et/ou différée de ceux-ci via A2C. Il est intéressant de rappeler que sur l'académie et dès la rentrée 2013, la communauté Lycée-Université aura la même plateforme collaborative.

L'importance d'un suivi et d'un tutorat de ces actions de formations à distance apparaît conséquemment. Un dispositif de suivi et tutorat sera mis en place pour assurer la pérennité du système et la cohérence des interactions entre usagers et prescripteurs. De par les expériences diverses, riches et cohérentes déjà en vigueur dans les établissements concernés par l'ESPE, ce point apparaît comme une priorité avec des dispositions opérationnelles simples à mettre en œuvre.

3.1.4 VAE

Pour ce qui est du dispositif de VAE, VAP et VES, en relation avec les services de Formation Continue des établissements partenaires, un service dédié sera mis en place au sein de l'ESPE. Le conseil, la constitution des dossiers, l'accompagnement des candidats, la constitution des jurys de validation sont des tâches que ce service aura à assurer. De plus, par un conseil personnalisé et une mise en place de parcours spécifiques de tutorat, il permettra aux candidats à la VAE, VAP et VES de satisfaire aux exigences attendues.

Nous privilégierons une relation humaine de qualité. Notre expérience en la matière montre que le public concerné par ces reprises d'études sont des publics volontaires et acteurs de leur volonté d'apprendre mais ils ont parfois beaucoup de difficultés à se reconnecter à la dynamique dans laquelle sont des étudiants dans les formations initiales. La rupture nécessaire doit être accompagnée pour augmenter leur chance de réussite. Le taux d'abandon actuellement trop élevé est un indicateur très important.

Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence

Au niveau licence, l'ESPE a la mission de coordonner et d'organiser des modules d'orientation et de pré-professionnalisation vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation à l'échelle académique.

La formation des enseignants s'inscrit dans un continuum licence – master. C'est donc en licence que sera initiée une formation professionnelle progressive aux métiers liés à l'enseignement et à l'éducation afin que les étudiants puissent mieux appréhender les réalités du métier avant de s'orienter et commencer à acquérir les premiers éléments des compétences nécessaires.

Etat des lieux

Certaines licences disciplinaires comportent déjà des parcours « enseignement » en L3, éventuellement en L2, visant à donner aux étudiants, au delà de solides connaissances disciplinaires, des outils et des connaissances liés au métier :

- Licence de biologie générale, sciences de la terre et de l'univers (Bordeaux 1)
- Licence Sciences humaines et sociales (psychologie, sociologie, anthropologie, sciences de l'éducation) parcours « label métiers de l'enseignement » (Bordeaux Segalen)

- Licence STAPS spécialité « éducation et motricité » (Bordeaux Segalen, UPPA)
- Licences langues, lettres classiques et modernes, histoire-géographie (Bordeaux 3)
- Licences droit, AES et sciences économiques (L2 et L3, Bordeaux 4)
- Licence histoire (UPPA).

Chaque université met ainsi déjà en œuvre des dispositifs de préprofessionnalisation /sensibilisation sous la forme d'UE de professionnalisation (Projet Professionnel de l'Etudiant : UE PPE, Connaissance des métiers de l'enseignement, etc.). Ces UE sont présentes dans les différentes années de licences.

Par ailleurs, certaines licences sont orientées vers les carrières de l'enseignement :

- Une Licence Culture scientifique et humaniste créée par Bordeaux 3 et cohabilitée avec Bordeaux 1, Bordeaux Segalen et Bordeaux IV. Cette licence a ouvert en 2011. Pour 2013-2014, 220 dossiers de candidatures ont été déposés pour 40 places. Il s'agit d'une formation pluridisciplinaire favorisant une approche historique et épistémologique pour penser et pratiquer l'interdisciplinarité. Chaque semestre de la licence est organisé autour de quatre composantes offrant des enseignements spécialisés :
 - la composante « Lettres » offre des cours de littérature et de langue,
 - la composante « Sciences et techniques » traite de l'épistémologie et de l'histoire des sciences et offre des cours de mathématiques, de biologie, de sciences physiques, d'informatique et de métrologie,
 - la composante « Arts » associe étroitement théorie, histoire culturelle et pratiques artistiques, en proposant des ateliers en arts plastiques, musique, théâtre, danse et image,
 - la composante « Sciences humaines et sociales » confronte les étudiants à la diversité des savoirs sur l'homme : philosophie, histoire, géographie, économie, sociologie, sciences politiques, anthropologie, droit et communication).
- Une licence Sciences de la matière (Bx 1). Il s'agit d'un cursus bi-disciplinaire physique chimie dont environ 50 % des étudiants qui le suivent poursuivent sur un master de préparation aux métiers de l'enseignement.
- Une licence MASS parcours "concours publics" (UPPA). Cette filière donne une bonne culture mathématiques, statistique, et informatique, complétée d'une solide formation en sciences sociales et en français. Elle est plus spécifiquement destinée aux étudiants désireux de préparer le Concours de Recrutement de Professeurs d'Ecoles (CRPE).

Offre de formation en licence

L'ESPE viendra en appui des modules de formation dispensés dès la L2 et proposera, en coordination avec les équipes pédagogiques de licence, des modules spécifiques qui seront offerts sous la forme d'UE à tous les étudiants du cycle. Elles ont pour objectif d'aider les étudiants à se déterminer sur leur projet professionnel puis de commencer à construire des connaissances et quelques compétences liées aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Avec la création des ESPE, la préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement doit évoluer et s'articuler aux maquettes de Master d'une façon nouvelle et cohérente. Elle prendra en compte le dispositif des emplois d'avenir professeur institué de L2 à M1, participera à la diffusion de l'information sur ce dispositif et assurera l'accompagnement des étudiants concernés dans leur parcours de professionnalisation.

La construction de la professionnalité viendra enrichir le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) de l'étudiant.

Ces modules seront optionnels et proposés à tous les étudiants :

- en L2, modules de découverte du système éducatif aux différents niveaux avec des éléments d'éthique et de responsabilité ;
- en L3, modules de sensibilisation aux gestes professionnels et stages d'observation.

Les formations auront pour objectif prioritaire d'amener les étudiants à interroger leurs représentations du métier d'enseignant et de les faire évoluer vers une meilleure adéquation aux contextes et missions actuelles de l'école. Elles pourront notamment porter sur les domaines suivants :

- épistémologie,
- sociologie et psychologie des publics,
- philosophie de l'enseignement, l'exclusion, handicap,
- contexte professionnel des enseignants et personnels de l'éducation - analyses des situations professionnelles et pratiques,
- compétences numériques et évolution des pratiques didactiques (préparation du C2i, la mise en pratique des TICE),
- recherche en éducation,
- parité et genre,
- l'enseignement en primaire / au collège avec exercices pratiques de didactisation à l'appui,
- connaissance du territoire académique, « enseigner en zone rurale, en zone sensible urbaine.

Parallèlement, dans le cadre de la généralisation de l'offre de stage au sein du cursus de licence, il sera donné la possibilité aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement de se positionner sur un stage court d'observation. Ce stage, qui s'inscrit dans le parcours créditant de l'étudiant, est déjà mis en œuvre dans certaines licences et sera ainsi généralisé.

3.2 **Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) : information, sensibilisation, constitution du vivier, aide au recrutement, accompagnement pédagogique au sein du cycle L, suivi de l'activité au sein des EPLE³, suivi du dispositif...**

La création des EAP dès la L2 répond au souhait des étudiants qui ont construit très tôt le projet professionnel de devenir enseignant ou attire des jeunes vers le métier grâce au mode de financement des études, ce qui peut permettre d'éviter une crise de recrutement tout en assurant et en renforçant la mixité sociale dans l'enseignement. Ce dispositif doit permettre d'éviter les impasses tardives avec reconversions difficiles et suppose un accompagnement des étudiants dans leur prise de fonction ainsi qu'un bilan annuel du projet professionnel.

L'ESPE informera de l'existence du dispositif, dès la L1 et à chaque niveau L2 - L3 - M1, l'ensemble des étudiants des universités de l'Académie. Le dispositif fera l'objet d'une présentation explicite sur le site numérique de l'ESPE ainsi que sur des documents papier (flyers, affiches) mis à disposition du CROUS, des lieux d'information et d'orientation des différents partenaires, afin de favoriser le recrutement des étudiants. Par ailleurs, l'ESPE organisera des actions d'information auprès des lycéens dans le cadre des salons, et tout particulièrement dans des lycées des zones d'éducation prioritaire de l'académie.

Le recrutement sera fait dans le cadre d'une commission mixte présidée par le recteur (Ministère de l'Education nationale - les universités partenaires avec l'appui de l'ESPE – DRAF – enseignement privé).

Dans la mesure du possible, les affectations proposées des EAP veilleront à être compatibles avec la poursuite d'études dans de bonnes conditions matérielles.

Les temps de stage sont pensés comme des situations de formation. Ils seront donc encadrés, préparés, et donneront lieu à des analyses de plus en plus outillées. Chaque étudiant bénéficiera, au sein de la structure d'accueil, d'un tuteur qui l'aide dans sa pratique. Par ailleurs, l'ESPE conçoit et met en œuvre avec les différents partenaires concernés, un dispositif d'accompagnement des étudiants engagés dans le monde professionnel (feuille de route, portfolio, capitalisation des compétences construites au fil du parcours, mise à distance, temps de regroupement, identification des difficultés des étudiants, exploitation, analyse de pratiques, ...). Ce dispositif d'accompagnement permettra aussi de faire le lien entre l'établissement d'accueil de l'étudiant en EAP, l'ESPE et l'université d'inscription de l'étudiant.

Ce dispositif s'articulera partiellement aux UE de préprofessionnalisation proposées dans les universités (L2, L3) et il sera en synergie avec le stage et les formations inhérentes proposées en M1 (stage, préparation, accompagnement, analyse). Dans les deux cas, il donne lieu à ECTS. Les heures effectuées dans l'établissement scolaire par les étudiants de L2 et de L3 seront validées comme le stage d'observation en L3.

La prise en charge des élèves, des apprentissages et des problèmes professionnels est progressive et répond à des modes d'intervention dans la classe diversifiés et ajustés si possible aux besoins/demandes de la formation : observation, pratique accompagnée, co-intervention, micro-enseignement, participation à un dispositif d'aide à la réussite...)

Par ailleurs, une réflexion est à mener avec les services du rectorat et les DSDEN pour penser des dispositifs de stage compatibles avec le temps de présence à l'université (cf. stages de remise à niveau hors temps scolaire, stage massé en pratique accompagnée entre la rentrée scolaire et la rentrée universitaire, notamment en petite section de maternelle pour les étudiants de M1, stages entre les fins d'année universitaire et scolaire).

Ces étudiants doivent passer de l'observation active (différents niveaux d'enseignement, fonctions de l'école ou de l'établissement) et de l'accompagnement d'activités péri-éducatives en L2 à la pratique accompagnée en M1. Ils participent aux activités de soutien et d'aide ou d'accompagnement individualisé organisées dans l'école ou l'établissement. Il est donc primordial d'accompagner cette expérience et de la lier au cursus universitaire.

Les UE PPE pourront comporter, pour ces étudiants EAP, des modules adaptés renforçant ainsi le lien entre pratique et théorique :

- analyse des pratiques observées et ou expérimentées,
- analyse des caractéristiques d'une classe, des difficultés des élèves et comment y remédier.

3.3 **Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur (DU, formation continue certifiante dans et hors LMD)**

L'ESPE d'Aquitaine a pour vocation de coordonner la conception et la mise en œuvre d'actions de formation continue ne relevant pas directement du pilotage pédagogique académique (mise en œuvre de nouveaux programmes, accompagnement des réformes, suivi des évaluations) qui reste sous la responsabilité du rectorat.

Etat des lieux

L'IUFM et les universités assurent déjà dans le cadre du plan académique de formation (PAF) de nombreuses formations qualifiantes qui seront prises en charge par l'ESPE : les formations qualifiantes 2 CA-SH options D – F et la

³ Etablissement public local d'enseignement

reconversion en documentation voire d'autres disciplines éventuellement, les préparations aux concours internes CAPES et agrégation, les certifications C2I2E et CLES2, ...

L'IREM contribue régulièrement au plan académique de formation continue des professeurs de mathématiques (stages de formation, ateliers, séminaires, ..).

L'AROEVEN prend en charge des formations sur des problématiques liées à la vie scolaire.

La Délégation régionale du CNRS et le Rectorat ont initié une collaboration en vue d'accueillir des enseignants du secondaire dans les laboratoires. L'un des objectifs de cette action intitulée « Des enseignants dans les laboratoires » est de permettre aux enseignants d'actualiser leurs connaissances et d'intégrer de nouveaux concepts dans leurs cours.

La coordination de la conception et de la mise en œuvre de ces actions relèvera de la compétence de l'ESPE.

Offre de formation continue

Dans le cadre de l'ESPE d'Aquitaine, les universités et le rectorat souhaitent poursuivre et amplifier le développement et l'animation de réseaux de formateurs, en s'appuyant pour cela sur différentes actions et dispositifs déjà déployés.

Dans ce contexte, les modules suivants seront proposés en formation continue en concertation et en complémentarité avec les actions d'impulsion et d'animation conduites par le rectorat :

- Accompagnement des nouveaux programmes. Il s'agit de permettre aux enseignants d'acquérir les connaissances et compétences disciplinaires leur permettant de s'approprier les évolutions des programmes (par exemple la physique moderne, l'utilisation des probabilités et statistiques, l'introduction de l'informatique et des sciences du numérique (ISN), droit et grands enjeux du monde contemporain, les actualités de la recherche, le renforcement disciplinaire etc.)
- Evolution des pratiques pédagogiques : évaluation, docimologie, enseignement par compétences, prévention du décrochage scolaire, prévention de l'illettrisme, analyse de pratiques, travail en équipe, liens école/famille...
- Prévention et gestion de la violence, des situations de conflit, du stress, des discriminations, lutte contre le harcèlement. L'expertise des sciences humaines et sociales dans le champ de l'éducation doit être mobilisée pour l'ESPE dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Elle doit permettre de s'adapter aux demandes individuelles et collectives de formation continue des enseignants et personnels d'éducation, tout en s'intégrant, voire initiant le Programme académique de formation.
- Développement de la continuité des apprentissages de l'école au collège
- Développement et renforcement de la liaison Bac-3, Bac+3. Différentes actions sont actuellement mises en œuvre, généralement sous la forme d'expérimentations effectuées dans le cadre de collaborations nouées entre établissements du secondaire et du supérieur : organisation de rencontres entre enseignants de lycée et d'université, mise en place d'échanges de services destinés à promouvoir des équipes pédagogiques mixtes, organisation de rencontres entre chercheurs et enseignants du secondaire, stages d'enseignants du secondaire dans les laboratoires de recherche. Ces actions auront vocation à être étendues et structurées dans le périmètre de l'ESPE d'Aquitaine.
- Accompagnement des nouveaux enseignants dans le domaine des TICE : L'ESPE pourra assurer une formation continue pendant les deux premières années d'exercice dans les domaines des TICE et l'analyse des pratiques/problèmes afin de faciliter et d'accompagner la prise de fonctions et agir tout de suite pour améliorer les pratiques (ex : aider les élèves en difficulté scolaire par le biais des innovations pédagogiques /TICE).
- Préparations aux concours internes (CAPES et agrégation, CPE) et formations qualifiantes (2CA-SH options D-F, reconversions, certifications C2I2E et CLES2)
- Pour les doctorants et enseignants nouvellement recrutés dans le supérieur, les universités assureront une initiation à la pédagogie universitaire, à la formation innovante, à la prise en charge de la diversité des publics, à l'évaluation des formations.
- Modules spécifiques pour l'enseignement des langues :
 - o Enseigner les langues dans chaque cycle de la maternelle au lycée. Pour chaque langue, un module sera organisé soit en stages intensifs soit en cours du soir pour toutes les langues enseignées dans les établissements de la région
 - o Pour les enseignants (DNL) des classes européennes, une formation disciplinaire dans la langue étrangère sera prévue sous forme de stages intensifs/cours du soir pour accompagner les enseignants vers un perfectionnement (et la certification) dans la langue dédiée.
 - o Enseigner le FLE, Bordeaux 3 et l'UPPA organisent déjà un DU FLE et assurent un parcours FLE au sein de leurs licences. Cette spécialité pourrait être proposée aux enseignants de français et aux enseignants du 1^{er} degré.
- Enseignement des sciences et technologies
 - o Quels que soient les secteurs, l'ESPE contribuera à dynamiser la Convention d'accueil des enseignants dans les laboratoires impliquant le CNRS.
 - o Maison pour la Science et la Technologie d'Aquitaine (MpST-Aq). La MpST-Aq a pour objectifs

essentiels la coordination de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale, leur valorisation et la communication au service des enseignants acteurs de la formation au sein des établissements des premier et second degrés. Ainsi, il s'agit de passer d'une structure fonctionnelle constitutive du « biotope actuel » à une structure en réseau, positionnant la MpST-Aq (centre régional et satellites départementaux) en tant qu'acteur et coordonnateur, au carrefour des échanges et fertilisations croisées, pour participer à la création, la coordination, la dynamisation et la capitalisation des collaborations visant à améliorer l'enseignement des Sciences et des Technologies. Le projet de MpST-Aq repose sur un très fort partenariat entre les acteurs de l'institution scolaire de l'académie de Bordeaux (rectorat, DSDEN, écoles, ESPE, CRDP Aquitaine), de l'Enseignement supérieur et de la recherche (universités, écoles, organismes), du monde socio-économique et de l'ensemble des collectivités territoriales. L'ESPE mettra à disposition les locaux de ses sites départementaux pour accueillir les satellites de la MpST-Aq ainsi que des ressources humaines (en particulier au niveau de l'animation académique de la Maison). L'ESPE s'engagera très fortement dans la construction et le déploiement de l'offre de formation de la MpST-Aq.

La formation continue fera l'objet d'une convention cadre entre Rectorat et ESPE qui sera élaborée en 2013-2014. Cette convention précisera les engagements respectifs des parties prenantes, en particulier la contribution du Rectorat en terme de moyens et l'engagement de l'ESPE en matière de formation.

En attendant, le Rectorat et l'ESPE organiseront en collaboration dès la rentrée 2013 :

- Des séminaires sur les parcours de formation rassemblant les équipes pédagogiques et les tuteurs de terrain (stages d'observation et de pratique accompagnée en M1, stages en responsabilité en M2).
- Un module de formation de 3 jours pour les tuteurs des fonctionnaires stagiaires (FSTG)
- Un module de formation de 3 jours pour les tuteurs des contractuels admissibles enseignants (CAE)
- Des sessions de formation au C2I2E et au CLES2.

Pilotage de la formation continue.

Un comité formation continue sera créé au sein du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique. Sa mission sera dans un premier temps d'établir un programme pluriannuel de formation à partir, en particulier, de l'analyse et de l'état des lieux des besoins de formation des enseignants qui relèvent de la compétence des corps d'inspection et de la Direction de la Pédagogie.

3.4 Organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF

L'offre de formation portée par l'ESPE sera déployée au plus près des établissements scolaires en utilisant les sites départementaux de l'ESPE (anciens sites de l'IUFM) et les sites universitaires. Le tableau suivant montre la répartition par département de l'offre de master.

Mention	Liste parcours	24	33	40	47	64
MEEF 1 ^{er} degré		x	x	x	x	x
MEEF second degré	arts plastiques (CAPES)		x			
	documentation (CAPES)		x			
	éducation musicale et chant choral (CAPES)		x			
	histoire et géographie (CAPES)		x			x
	langues régionales : basque (CAPES)					x
	langues vivantes étrangères : allemand (CAPES)		x			
	langues vivantes étrangères : anglais (CAPES)		x			x
	langues vivantes étrangères : espagnol (CAPES)		x			x
	langues vivantes étrangères : italien (CAPES)		x			
	lettres : option lettres classiques ; option lettres modernes (CAPES)		x			x
	mathématiques (CAPES)		x			x
	philosophie (CAPES)		x			
	physique chimie (CAPES)		x			x
sciences économiques et sociales (CAPES)		x				

	sciences de la vie et de la Terre (CAPES)		x			
	éducation physique et sportive (CAPEPS)		x			x
	Parcours formant les enseignants de lycée technique et professionnel (CAPET et CAPLP)		x			
<i>MEEF encadrement éducatif</i>	<i>CPE</i>		x			
<i>MEEF pratiques et ingénierie de la formation</i>	documentation et système d'information (M1 et M2)		x			x
	édition scolaire et éducative (M2)		x			
	formateur en développement durable (M1 et M2)				x	
	enseignant, formateur dans le monde associatif et économique (M2)	x	x	x	x	x
	Handicap, difficultés et vulnérabilité (M2)				x	
	innovation, didactique et conseil en formation (M2)		x			
	pilotage de projets éducatifs en local et à l'international (Pipeli) (M2)		x			

3.5 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues

Dans le cadre des maquettes de formation des cursus licence, une bonne partie de celles-ci intègre déjà des UE de langues qui sont souvent obligatoires pendant les 3 années de la licence. Ainsi 20 langues sont proposées dans le cadre des CLES/CLUB.

Les établissements ont mis en place pour la majorité des étudiants des dispositifs de certification (CLES, TOEIC).

Nous pourrions donc utiliser les mêmes contenus (disponibles en présentiel et à distance) pour les modules de langue en master MEEF.

Dans toutes les mentions du master MEEF, une UE langue, non compensable, sera mise en place en M1 et en M2. Ces enseignements qui seront placés dans le bloc disciplinaire feront un total d'au moins 48h dont 18h au minimum en M1. Il sera proposé, en fonction des résultats de l'étudiant à des tests de positionnement en début d'année, des compléments de formations hybrides sur la base de ceux déjà existants.

Compte tenu de la décision du ministère (projet de décret en cours) de reporter la certification en langues à trois ans après la titularisation pour les lauréats des concours de l'enseignement dans le cadre de la formation continue, l'ESPE sera en mesure, en s'appuyant sur Bordeaux 3, de proposer une formation suivie d'une certification de niveau B2 (CLES2) dans les langues suivantes : allemand, arabe, anglais, espagnol, grec moderne, portugais et russe. Les modalités sont les suivantes : enseignements organisés par groupe de niveau de compétences, 2h hebdomadaires sur 24 semaines par niveau. Une possibilité de rationalisation des coûts est à prévoir, elle fera l'objet d'une convention entre Bordeaux 3 – Rectorat – ESPE.

Les étudiants de la mention second degré suivant leur formation à Pau seront incités à entrer dans le dispositif IDEFI PYREN, centré sur le transfrontalier et le trilinguisme. L'enjeu est d'une part de développer les enseignements de langues pour non-spécialistes, et d'autre part de développer les stages transfrontaliers pour les spécialistes de langues étrangères et régionales. Les enseignements de langues dispensés au niveau master pourront être adaptés à la spécificité métier, sur l'exemple de ce qui est actuellement mis en œuvre à Bordeaux dans le périmètre sciences et technologies avec des enseignements de langues centrés sur la connaissance des systèmes éducatifs à l'étranger, avec une coloration disciplinaire.

L'ESPE aura vocation à favoriser, mutualiser et élargir ces initiatives.

3.6 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

3.6.1 Etat des lieux

En matière de numérique et de TICE, il est important de permettre aux étudiants d'acquérir et de maîtriser deux types de compétences :

- d'une part l'usage avancé, dans un cadre général, des outils et environnement numériques,
- d'autre part la connaissance et la mise en œuvre des technologies numériques dans le contexte de l'enseignement et de la pratique de la discipline.

Concernant le premier aspect, tous les étudiants bénéficieront, au sein des différents établissements partenaires de l'ESPE, d'un environnement numérique de travail avancé, qu'ils utilisent et pratiquent au quotidien. Ils sont en général également familiers de l'usage de plateformes pédagogiques numériques à travers des activités de présentiel enrichies

ou des modules dispensés à distance. La généralisation de la préparation du C2i niveau 1 au niveau du cycle licence est venue consolider ce champ de compétences dans la mesure où elle est intégrée à l'offre de formation.

Concernant le second aspect, tous les établissements partenaires ont développé des préparations à la certification C2i2e, en présentiel et à distance, avec plateforme, test de positionnement et évaluation en situation d'enseignement liés au stage.

Il est à noter que différentes expérimentations spécifiques sont actuellement en cours de développement, et viendront enrichir l'écosystème de l'ESPE d'Aquitaine. Il s'agit par exemple de l'utilisation d'outils dédiés à l'expérimentation en mathématiques (WIMS), particulièrement utiles pour faciliter la compréhension et l'appropriation par les élèves d'une matière réputée abstraite.

Une voie d'expérimentation porte aussi sur l'enseignement aux étudiants en situation d'handicap. L'une des universités organise déjà une certification « handicap » qui pourra être élargie.

Il en est de même de la certification existante sur le développement durable.

Il faut enfin signaler que plusieurs des établissements partenaires sont en train de construire des services universitaires de pédagogie (SUP) ; une de leurs missions est l'appui à l'innovation en matière d'ingénierie pédagogique numérique et de TICE. Ces services permettront de développer et de mutualiser les compétences et initiatives en matière d'utilisation du numérique au service de l'innovation pédagogique, ce qui constituera un atout supplémentaire au service des missions de l'ESPE.

3.6.2 Projet numérique

L'ESPE d'Aquitaine souhaite s'engager fortement dans le développement de compétences sur les usages numériques en :

- généralisant les usages numériques dans les formations initiales,
- développant une offre de formation continue dans le cadre d'un cahier des charges défini avec les partenaires de l'ESPE,
- soutenant une politique de recherche et recherche-action sur les usages numériques en lien notamment avec des interlocuteurs tels que le CATICE et les CRTice et les départements des autres universités (SUP),
- demandant aux étudiants du master MEEF de développer un « Projet numérique ».

Pour cela, elle s'appuiera sur le projet d'université numérique d'Aquitaine. Les contacts institutionnels existants seront également renforcés dans le respect du plan numérique académique validé par le Recteur. Il conviendra d'en développer d'autres avec les collectivités territoriales qui font les choix de matériels mais aussi avec les partenaires privés (CASDEN, MAIF...), les associations partenaires (ANAE), les acteurs du périscolaire (l'association des maires de France), le réseau SCEREN CNDP, ...

Un cahier des charges de la formation initiale et de la formation continue sera mis en place ainsi qu'un partenariat académique déployé sur les départements autour de la formation et la recherche sur le développement des usages numériques. Ce cahier des charges prendra en compte la richesse des interlocuteurs et les domaines de compétences des différents acteurs.

3.6.3 La certification C2i2E

Le C2i2e atteste des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier dans ses dimensions pédagogique, éducative et citoyenne. Il aborde les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier ; les gestes pédagogiques liés aux TIC ; la recherche et l'utilisation de ressources ; le travail en équipe et en réseau ; les espaces numériques de travail ; l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement. L'arrêté du 14-12-2010 publié au Bulletin officiel n°5 du 3 février 2011 explicite le référentiel et les modalités de certification du C2i2e.

L'acquisition des compétences du C2i2e sera intégrée sur l'ensemble du cursus master. L'ESPE organisera la certification des futurs professionnels de l'éducation et de l'enseignement en cours de M2, en lien avec le stage en responsabilité. Les étudiants exploitent ainsi les équipements déployés dans les écoles et les EPLE en situation d'enseignement et d'encadrement éducatif, et bénéficient du conseil et de l'expertise de leur maître formateur ou conseiller tuteur.

L'ESPE d'Aquitaine attribuera à chaque postulant un référent qui l'accompagnera dans sa démarche (5 heures TD sont attribuées par groupe de 10 étudiants accompagnés), et proposera essentiellement une formation à distance (en présentiel 2 heures CM seront consacrées à la présentation du dispositif, et 2 heures CM aux aspects éthiques et réglementaires). Chaque étudiant accèdera à une plateforme de formation dans laquelle grâce à des ressources pédagogiques accessibles (7/7j) il peut compléter ses connaissances. Des forums faciliteront les échanges entre candidats, avec les enseignants et les tuteurs qui les accompagnent jusqu'à la certification.

L'ESPE d'Aquitaine mettra à disposition des étudiants, des techniciens et différents matériels pour expérimenter de nouveaux outils. Ainsi les étudiants peuvent en faire une critique raisonnée et élaborer des propositions constructives en intégrant les usages dans leurs scénarii d'apprentissage.

Le processus de certification reposera sur la constitution d'un Dossier Numérique de Compétence (DNC), faisant état des savoirs, des aptitudes et des compétences du candidat au regard du référentiel C2i2e. Ce dossier est organisé

autour de quatre grands principes :

- une démarche active et individuelle à l'initiative des postulants à la certification,
- une démarche accompagnée par un référent,
- une démarche accompagnée par une formation et des outils,
- un échéancier à respecter.

Le jury d'admission C2i2e certifiera le candidat après étude du DNC si 23 des 28 compétences du référentiel national sont validées, avec un maximum de 2 compétences non validées par domaine.

Développant une offre de formation continue dans le cadre d'un cahier des charges défini avec ses partenaires, l'ESPE d'Aquitaine proposera la préparation à la certification C2i2e aux professionnels de l'éducation et enseignants en poste du 1^{er} degré, du 2^d degré et du supérieur.

3.7 Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

L'ensemble des universités a mis en place, pour leurs formations licence et master, une procédure générale d'évaluation des enseignements et des formations, des comités paritaires et des conseils de perfectionnement.

Ces dispositifs permettent de mieux appréhender les difficultés éventuelles et de disposer d'indicateurs fiables pour le pilotage pédagogique et le positionnement des formations. Ils seront élargis aux formations MEEF.

Les projets de création de Services Universitaires de Pédagogie constituent un atout important pour l'appropriation et la mise en œuvre par les enseignants d'une véritable démarche d'auto-évaluation et d'amélioration continue. Ainsi, le SUP de la nouvelle université de Bordeaux, qui sera ouvert à partir du premier janvier 2014, aura parmi ses trois missions l'accompagnement et le développement de la démarche qualité en pédagogie : évaluation par les étudiants, auto-évaluation par les équipes pédagogiques, accompagnement dans la recherche et la mise en œuvre d'actions correctives (méthodes pédagogiques, dispositifs, etc.). Ce service, déployé à l'échelle de l'ensemble de l'université, viendra donc naturellement en appui aux enseignants et formations coordonnées par l'ESPE d'Aquitaine.

Le questionnaire permettant d'évaluer les enseignements de manière plus détaillée au regard des compétences attendues qui est actuellement utilisé pour le 1^{er} degré sera généralisé à toutes les formations de l'ESPE. Il permet à chaque étudiant d'indiquer, pour chaque UE, son taux de satisfaction au regard des compétences visées. Un bilan annuel recense les éléments positifs et négatifs résultant de ces questionnaires et fournit des axes d'amélioration pour faire évoluer en conséquence les dispositifs pédagogiques.

3.8 Les modalités d'évaluation des étudiants

Il est convenu qu'il sera privilégié les évaluations par le biais du contrôle continu.

Bien entendu, les étudiants d'un même parcours seront évalués dans les mêmes conditions quel que soit le lieu de leur formation.

Ces modalités par parcours seront précisées dans le cadre du document joint en annexe qui est en cours d'élaboration.

3.9 Les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

Chaque établissement dispose d'une structure permettant l'accueil des publics spécifiques ; elles seront mises à disposition bien entendu des usagers de l'ESPE.

De plus, le département ASH (Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés) de l'IUFM sera intégré à l'ESPE et aura pour mission de développer ces actions en interne.

Les sportifs de haut niveau relevant des mentions déployées sur plusieurs sites géographiques seront affectés sur le site le plus proche de leur centre d'entraînement. A leur demande, l'organisation sur 2 ans de l'année de formation de M1 pourra être mise en œuvre. Ce dispositif pourrait également être envisagé en M2 avec l'accord des autorités académiques s'agissant des fonctionnaires stagiaires.

4 Organisation de la mission de coordination

4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (incluant les formateurs associés). Cette description devra notamment permettre d'apprécier l'apport de chaque entité à la mise en œuvre de l'offre de formation. L'organisation de la relation avec l'ensemble de ces équipes devra également être précisée.

4.1.1 Les équipes pédagogiques

En lien avec la carte des formations MEEF sur le territoire aquitain (cf tableau 3.5), des équipes pédagogiques seront constituées par mention et par parcours. Elles regrouperont les enseignants, enseignants chercheurs et praticiens intervenant dans la formation MEEF correspondante.

Sous le vocable praticiens nous regroupons les enseignants exerçant tout ou partie de leurs activités en établissements scolaires, les corps d'inspection, les chefs d'établissement, ...

Les projets de formation et les maquettes de chaque parcours sont en cours de finalisation par des groupes de travail réunissant les personnels rattachés à l'ESPE, des représentants des universités partenaires, des représentants de l'institution scolaire et des partenaires de l'école :

- en groupes de travail communs pour l'organisation du tronc commun aux différentes formations et l'offre « enseignement » en licence,
- en groupes de travail par mention et/ou par parcours.

Tous les personnels de l'IUFM, école interne de l'université Montesquieu Bordeaux IV, sont rattachés à l'ESPE au moment de sa création.

Au-delà de l'implication des enseignants et enseignants-chercheurs rattachés à l'ESPE, les contributions de chacun des partenaires de l'ESPE dans l'objectif de construire une offre de formation de qualité, cohérente et coordonnée seront clairement identifiées à l'aide d'un récapitulatif issu de la présentation de chaque parcours (cf annexe).

Le tableau joint en annexe au descriptif de chaque maquette permet d'identifier les différentes catégories de personnels qui vont composer les équipes pédagogiques en identifiant les établissements de rattachement de ces personnels. A ce jour, il n'est pas possible d'identifier nommément chacun des intervenants. Cependant nous avons retenu les principes suivants pour constituer les équipes pédagogiques :

- Les activités d'enseignement cours/td (horaires enseignants) seront assurées pour au moins 20 % des enseignements par des professionnels sur l'horaire maquette de chaque parcours avec un minimum de l'ordre de 10 % pour la globalité des blocs 1, 2 et 3
- Les activités de suivi, tutorat, accompagnement seront assurées pour au moins 20 % des enseignements par des professionnels

Le tableau joint dans la partie économique permet de montrer l'engagement du rectorat pour la rentrée 2013. A ces données, il convient de rajouter les enseignants qui sont en temps partagé rattaché à l'ESPE c'est-à-dire équivalent à 11,5 équivalent temps plein (ETP) et les emplois qui seront affectés à l'ESPE d'Aquitaine dans le cadre des 1000 emplois prévus par la loi sur la refondation de l'École de la République qui pourraient être de l'ordre de 60 ETP au regard du nombre d'étudiants formés dans l'académie.

Des équipes pédagogiques transverses ont été constituées afin de construire, dans la progression, des enseignements communs entre mentions ou parcours. Ce programme de formation, basé sur le référentiel de compétences métier est adossé aux équipes de recherche du site travaillant dans le champ de l'éducation (sciences de l'éducation, sociologie, psychologie, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences cognitives, neurosciences, sciences politiques, histoire, philosophie, ...). L'accent est mis sur les connaissances fondamentales, les savoirs professionnels et les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant en vue des apprentissages de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Pour chaque parcours, la responsabilité du recrutement de l'équipe pédagogique est assurée sous la coordination des trois responsables du parcours. Les corps d'inspection font des propositions pour les professionnels de terrain, l'ESPE et les universités pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

4.1.2 Animation pédagogique

L'ampleur de l'offre de formation nécessitera une coordination pédagogique au niveau académique mais également au niveau de chaque site départemental. Des rencontres départementales régulières, dans le cadre de réunions de régulation, regroupant des représentants des sites de l'ESPE (anciens sites de l'IUFM) et des représentants des sites

universitaires permettront d'assurer la cohérence et l'intégration des formations vers les différents métiers de l'enseignement, l'éducation et la formation.

Au niveau licence :

La coordination de l'offre sera assurée par un groupe de travail académique qui proposera le cadre horaire, les contenus pédagogiques et les modalités de stage.

Au niveau master :

L'ESPE sera le garant, à l'échelle académique, de la cohérence de chaque mention en termes de MCC, organisation des jurys, etc., et veillera à la pertinence des modalités de mise en œuvre et au respect du cahier des charges.

Les mentions se réuniront en jurys académiques. Pour la mention second degré, des commissions de site se réuniront pour avis au préalable.

Le comité « formation initiale », instauré au sein du COSP, sera force de propositions pour l'amélioration continue de l'offre de formation ESPE. Il réunira les responsables de formation et des représentants des usagers.

L'organisation pédagogique et l'offre de formation seront proposées par le COSP et validées par le conseil de l'école.

4.1.3 La coordination entre les équipes pédagogiques

Cette coordination est pour partie décrite dans les sections 4.1.2. et 4.1.3.. En complément, nous souhaitons apporter les précisions suivantes qui permettent de montrer l'implication de chacun des partenaires dans la coordination de notre offre de formation.

Coordination au niveau de la mention :

Chaque mention sera pilotée par un enseignant chercheur universitaire. A ce responsable sera associé un autre représentant universitaire ainsi qu'un référent représentant de l'institution scolaire.

- mention 1^{er} degré : le responsable sera un enseignant chercheur rattaché à l'ESPE. A ce responsable sera associé un référent universitaire de l'université Bordeaux Segalen et un membre de l'institution scolaire (DASEN du département des Landes)
- Mention second degré : le responsable sera un enseignant chercheur de l'université Montaigne Bordeaux 3. A ce responsable sera associé un référent universitaire rattaché à l'ESPE et un membre de l'institution scolaire (doyen des IA-IPR)
- Mention Encadrement éducatif : le responsable sera un enseignant chercheur rattaché à l'ESPE. A ce responsable sera associé un référent universitaire de l'université Bordeaux Segalen et un membre de l'institution scolaire (IPR Etablissement et Vie Scolaire)
- Mention Pratiques et Ingénierie Pédagogique : le responsable sera un enseignant chercheur rattaché à l'ESPE. A ce responsable sera associé un référent universitaire de l'université de Pau et des Pays de l'Adour et un membre de l'institution scolaire (le DAFPIC)

Les responsables de mention seront proposés par le directeur et approuvés par le conseil d'école.

Coordination au niveau des parcours :

Chaque parcours de mention sera de même piloté par trois responsables représentant l'ESPE, une université partenaire et l'institution scolaire. La gestion opérationnelle de chaque parcours sera assurée par les responsables universités. Les corps d'inspection référents pour le parcours seront associés à l'élaboration de la mise en œuvre de chaque parcours.

- Responsables de la mention 1er degré : la mention étant déployée dans chacun des cinq départements de l'académie, pour chaque département la responsabilité locale sera assurée par un responsable rattaché à l'ESPE associé à un référent d'une des universités partenaires et à un IEN du département
- Responsables de parcours de la mention second degré : un responsable d'une université partenaire (deux si le parcours est déployé sur les sites géographiques de Pau et Bordeaux) et un responsable rattaché à l'ESPE, 1 IA-IPR de la discipline
- Responsables de parcours de la mention PIF : un responsable rattaché à l'ESPE, un responsable d'une université partenaire et un représentant des corps d'inspections

Les responsables de parcours seront proposés par les équipes pédagogiques en accord avec le responsable de la mention et approuvés par le conseil d'école.

4.1.4 Le conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement sera mis en place pour chacune des quatre mentions.

Le conseil de perfectionnement de chaque mention sera composé du responsable de la mention (qui en assure la présidence), des responsables de parcours, de représentants du monde professionnel, de représentants étudiants.

Son rôle est d'assurer la mise en œuvre de l'offre de formation, de rendre compte de son exécution, d'évaluer la qualité de la formation et de proposer une amélioration continue de celle-ci. Il se réunit au moins une fois par an.

L'instauration de conseils de perfectionnement dans chacune des mentions du Master MEEF permettra de garantir un dialogue continu entre les milieux professionnels concernés, les enseignants et les étudiants afin de mieux associer les partenaires socio-économiques à l'élaboration de l'offre de formation. Celle-ci doit prendre appui sur un travail collectif, associant les étudiants ainsi que les partenaires du monde professionnel (rectorat et services académiques particulièrement). Le rôle de ce conseil est d'éclairer le responsable du diplôme sur les évolutions sociétales et professionnelles afin d'intégrer ces mutations dans les enseignements et faciliter l'insertion ou le développement professionnel des étudiants en s'assurant de la pertinence des compétences développées. Les questions abordées sont : l'adéquation des formations, les stages, les débouchés, l'insertion, les emplois en émergence.

4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE⁴

4.2.1 Liens avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires

Les fonctions supports de proximité de l'ESPE seront en relations permanentes avec les fonctions supports de l'établissement de rattachement en particulier au moment de la campagne d'emploi, de l'élaboration du budget, de la réalisation de grands travaux et pour les aspects comptables et financiers.

Les futurs services scolarité, mise en œuvre du plan de formation et ressources humaines de l'ESPE issus des services de l'IUFM ont l'habitude de travailler en étroite collaboration avec ceux de l'ensemble des universités partenaires.

C'est dans cet esprit qu'a été récemment mis en place un site unique de préinscriptions pour tous les étudiants des masters MEEF (www.espe-aquitaine.fr).

4.2.2 Liens avec le rectorat et les services académiques

Il existe des rencontres régulières avec le Rectorat et les services académiques liées au guichet unique des stages assuré par l'IUFM, à la mise en place des aides spécifiques, au récent dispositif des emplois d'avenir professeur par exemple. Les responsables de site départementaux sont en relations très régulières avec les DASEN ou leurs adjoints.

4.2.3 Liens avec les EPLE et écoles

Au delà de la participation des chefs d'établissement dans certains groupes de réflexion, dans les conseils de perfectionnement de l'actuelle mention SMEEF « Sciences pour les Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » et dans l'élaboration du projet de l'ESPE d'Aquitaine, il est certain que nous devons renouer avec des relations importantes qui existaient avant la mastérisation.

Le réseau d'établissements référents que nous envisageons de mettre en place sera un vecteur important pour cela ainsi que le développement de l'accompagnement des EAP.

Les chefs d'établissements et les directeurs d'école seront des acteurs importants pour la réussite de la nouvelle offre de formation. Ils interviendront dans les formations comme les corps d'inspection et seront des liens incontournables pour assurer la réussite de la formation en alternance intégrée.

4.3 Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation)

Les universités ont pour objectif de faciliter les liens fonctionnels entre les services mettant en œuvre les fonctions de soutien existant au sein de nos établissements et les formations de l'ESPE. Cela pourra aller de la formalisation des procédures jusqu'à la construction de projets ou de contrats de services.

Une démarche qualité est en place dans nos universités pour les formations et le pilotage de l'offre de formation (avec la mise en place d'indicateurs, le suivi de cohorte...). Pour évaluer la pertinence et l'efficacité de nos dispositifs passerelles et de réorientations, nous aurons recours aux observatoires de cellules de pilotage, ce qui nécessitera de formaliser les besoins en matière de suivi de cette cohorte particulière, ainsi que la nature et le niveau de précision des informations à obtenir.

Cette méthodologie, qui s'inscrit dans la mise en place d'une démarche qualité, est notamment généralisée pour tous les services administratifs dans le cadre de la construction de la nouvelle université de Bordeaux. Elle bénéficiera naturellement au périmètre de l'ESPE d'Aquitaine.

Une démarche qualité engagée à l'IUFM sera déployée sur la totalité des processus de fonctionnement de l'ESPE (pilotage, formation, recherche, processus de soutien et de support) afin de satisfaire tous les acteurs aussi bien en interne (usagers, enseignants, personnels administratifs et techniques) qu'en externe (partenaires académiques, établissements conventionnés, DSDEN,...).

⁴ Etablissement Public Local d'Enseignement

Cette démarche d'amélioration continue sera renforcée via le recours à l'auto-évaluation (identification, élaboration et suivi rigoureux des processus, procédures et indicateurs) et à l'évaluation par les usagers. Par ailleurs, une des priorités est la mise en place d'un nouveau questionnaire relatif au devenir des usagers (insertion professionnelle, ...).

Afin d'accompagner le développement de l'ESPE dans le respect des exigences du cahier des charges et du référentiel des compétences, une attention particulière sera portée sur les points suivants :

- le suivi des conventions avec les partenaires,
- la formation continue, d'autant plus que le champ d'intervention sera élargi avec les missions de l'ESPE,
- le développement d'une recherche ambitieuse,
- l'amélioration de l'organisation et de la gestion des services,
- le déploiement de l'usage numérique,
- le développement des relations internationales,
- le suivi des stages et de la mise en stage,
- la contribution à la réalisation des objectifs nationaux,
- la valorisation de nos atouts au profit de la réalisation de nos missions de service public.

Cette démarche pourra compter sur l'appui de la *Direction Aide à l'amélioration continue et contrôle interne du Pôle Pilotage et aide à la stratégie* qui sera mis en place au sein de la Nouvelle Université de Bordeaux et/ou des structures équivalentes au sein des autres universités partenaires.

L'ESPE sera donc engagée dans une démarche ambitieuse visant à l'amélioration permanente de son fonctionnement à travers une méthode et des outils partagés.

4.4 Lien avec la recherche (en quoi l'ESPE est un prescripteur de la recherche et/ou un acteur de la production des connaissances, comment l'ESPE permet-elle à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation)

L'ESPE d'aquitaine dans ses responsabilités de recherche a pour mission, d'une part, de mobiliser les résultats de la recherche à des fins de transfert vers la formation et vers les pratiques de terrain et, d'autre part, à partir de l'identification de besoins sur les lieux de pratiques de soutenir le développement de projets pluridisciplinaires de recherche afin d'élaborer de nouveaux savoirs transposables. Pour ce faire, elle doit s'appuyer sur les laboratoires de recherche du site et faire émerger en leur sein des programmes de recherche à fort pouvoir structurant.

4.4.1 La recherche en éducation en Aquitaine

La recherche Aquitaine dans le champ de l'éducation est déjà bien développée. Plusieurs unités de recherche se partagent l'expertise :

- Le Centre Emile Durkheim (UMR CNRS 5116) dont 1/3 des recherches porte sur des questions relatives aux inégalités et discriminations, aux politiques éducatives, aux expériences des acteurs scolaires, à la violence à l'école, au handicap, à la jeunesse, aux relations école, familles, à des recherches comparatives sur l'expérience des minorités ethniques à l'école dans neuf pays européens.
- Le Laboratoire Cultures, Education, Société (EA 4139) dont la totalité des chercheurs répartie sur deux axes travaille 1) sur les invariances et les spécificités dans les phénomènes de diffusion et production des savoirs ; 2) sur l'éducation, les politiques publiques et la prévention en milieu scolaire et non scolaire ; avec la structuration de réseaux de recherche sur l'apprentissage coopératif en EPS regroupant l'Espagne, le Royaume Uni, La nouvelle Zélande, ainsi qu'un réseau Franco-québécois en sociologie historique 3) sur les didactiques disciplinaires.
- Le Laboratoire Psychologie, santé et qualité de vie (EA 4139) dont trois des axes concernent le champ de l'éducation et des apprentissages 1) Fonctionnement et dysfonctionnements cognitifs, adaptation et développement, neuropsychologie 2) Conduites et situations à risques chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte, troubles de l'hyperactivité 3) Identités, Insertions et Société.
- L'équipe de l'axe « Les déterminants du mouvement » du LAPPS (EA 4445) (Laboratoire Activité Physique Performance et Santé - UPPA) traite des déterminants du mouvement qu'ils soient matériels ou humains. Un des sujets d'étude de cette équipe concerne les réactions motivationnelles (facteurs de motivation, qualités mentales) et émotionnelles du sujet en situation sportive (adaptations neuroendocriniennes) ainsi que les déterminants didactico-pédagogiques de l'intervention en milieu sportif. Cette équipe dispose en particulier d'un Maître de Conférences en sciences de l'éducation.
- L'équipe Experice de l'UPPA, rattachée au centre Experice de l'université de Paris 13, conduit des recherches sur l'expérience en sciences de l'éducation. Ce laboratoire s'attache à interroger les situations d'éducation et de formation en considérant que l'expérience vécue, ordinaire et quotidienne aussi bien, est source et ressource d'apprentissages. Il se situe donc en complémentarité des préoccupations propres aux apprentissages scolaires.

D'autres unités abordent significativement ces questions de recherche :

- Le laboratoire CEMMC (EA 2958) de Bordeaux 3 où il existe un axe "pouvoirs dans les mondes moderne et

contemporain" incluant une thématique "Savoirs et éducation".

- Le laboratoire TELEM (EA 4195) de Bordeaux 3 qui développe un axe "transmissions" avec des programmes "littérature de jeunesse" et "didactique de la littérature".
- Le laboratoire CLARE (EA 4198) de Bordeaux 3 qui a un "axe transversal" intitulé "Educations et humanisme".
- Le laboratoire IMS (UMR CNRS 5218) de Bordeaux 1 avec l'équipe « Cognitique et Ingénierie Humaine » et l'équipe « Ingénierie de la Conception » sur la gestion des connaissances.

Il faut ajouter à cette liste d'équipes de recherche, des enseignants chercheurs insérés dans des groupes de recherche en neurosciences faisant partie des laboratoires d'excellence dans le cadre des investissements d'avenir et travaillant notamment sur la spécialisation hémisphérique et le langage (Groupe d'imagerie neurofonctionnelle, LABEX TRAIL).

D'autre part, dans le secteur des STS, l'IREM est un acteur essentiel de transfert des connaissances vers la formation dans le domaine des mathématiques. Les groupes IREM publient des brochures qui sont disponibles à l'IREM et au CRDP. Ces brochures sont transmises à tous les IREM et sont utilisées lors des stages. Sur le site de l'IREM sont disponibles en libre accès : des documents utilisés lors des stages, les diaporamas des conférences données lors des journées de l'IREM, les épreuves du Rallye des années précédentes avec les corrigés (les énigmes de ces épreuves peuvent être utilisées pour des enseignements innovants).

Les thèmes de recherche développés dans les groupes IREM sont centralisés au niveau national par des commissions inter IREM (CII). Elles permettent d'harmoniser les recherches et de mettre en commun les résultats. Elles se réunissent 4 fois dans l'année et produisent des ouvrages mutualisés et chaque IREM est représenté par 1 ou 2 de ses membres lorsque la thématique est développée dans son IREM. Ces commissions donnent lieu aussi à des colloques nationaux en direction des enseignants du secondaire et des chercheurs en didactique ou impliqués dans des actions de formation des enseignants.

4.4.2 Principes de structuration de la recherche au sein de l'ESPE

L'enjeu de la structuration de la recherche au sein de l'ESPE consiste à faire émerger des problématiques et des modalités de recherche permettant à l'ESPE d'exercer ses missions de formation, en lien avec l'ensemble des partenaires. Cette structuration repose sur trois principes :

Principe 1 : une recherche régionale. L'ESPE d'Aquitaine développera des axes de recherches en lien avec :

- le cadrage national (loi de refondation, programmes, priorités nationales...),
- le contexte local (implication des collectivités locales, compétences spécifiques du CRDP, paysage universitaire aquitain, maison des langues, maison régionale pour la Science et la Technologie, ...),
- les forces et les spécificités locales (IREM, projets scientifiques des unités de recherche, IDEX...).

Principe 2 : une recherche dédiée à l'action éducative. La recherche se développe à partir :

- des pratiques de terrain,
- des unités de recherche,
- des outils et ressources (analyse et production).

Principe 3 : une recherche fédérative. La recherche se développe par les interactions :

- le terrain sollicite les unités de recherche,
- les unités de recherche diffusent vers le terrain,
- les unités de recherche et le terrain s'associent pour développer des expérimentations, des innovations, des recherches-actions...

4.4.3 Modalités

Les équipes d'accueil et UMR auxquelles appartiennent les enseignants chercheurs impliqués dans les équipes pédagogiques des masters MEEF dans les cinq établissements ont vocation à participer et animer la recherche sur laquelle l'ESPE doit pouvoir construire ses orientations stratégiques.

Si l'ESPE d'Aquitaine peut s'adosser à une recherche disciplinaire d'excellence, l'enjeu d'une structuration à venir porte sur le soutien à l'interdisciplinarité et la construction d'une communauté scientifique élargie (chercheurs, enseignants, didacticiens, responsables de l'institution scolaire, ...). C'est par l'organisation de lieux de partage et de dissémination de ressources, et le soutien à des projets privilégiant cette dimension que l'ESPE pourra faire émerger l'innovation également en matière de recherche dans le champ de l'éducation.

Ainsi par exemple, l'ESPE appuiera le Rectorat dans sa politique d'innovations et d'expérimentations pédagogiques qui vise, par exemple, dans le cadre du projet académique "Objectif 2015", le développement dans les établissements des projets et de la formation des équipes pédagogiques sur les thématiques suivantes :

- personnaliser les apprentissages et assurer le suivi des élèves, de l'école au lycée,
- faciliter et intensifier les relations avec les élèves et les familles au sein de l'école, du collège et du lycée et hors du temps scolaire
- concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers en visant leur inclusion,

- s'émanciper des déterminismes sexués pour mieux vivre et grandir ensemble, tirer profit de sa scolarité et élargir le champ des possibles en termes d'orientation.

Un **comité recherche** sera créé au sein du conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Il permettra la représentation des différents acteurs :

- représentants des partenaires recherche de l'ESPE (VPCS et/ou responsables de départements recherche ou directeurs unités de recherche, organismes ou autres structures)
- IREM, ...
- représentants de l'employeur
- formateurs
- praticiens
- collectivités territoriales
- représentants des associations partenaires de l'école, ...

Ce comité dont la composition sera définie par le règlement intérieur, aura pour mission d'animer et d'accompagner les travaux de cette communauté scientifique élargie sur les questions d'éducation et de formation (entre autres par le biais d'appels à projets) et de créer des lieux de partage et de dissémination permettant :

- l'expression des besoins de terrains (enseignement et formation),
- l'identification des ressources scientifiques disponibles au sein des unités de recherche et des partenaires de l'ESPE,
- la rencontre entre acteurs de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de la recherche,
- la capitalisation et la dissémination des innovations,
- la veille scientifique dans les domaines de l'enseignement et de la formation.

Une démarche de structuration transversale et multidisciplinaire impliquant les forces de recherche du site sera initiée dès 2014 dans le cadre de la préparation du prochain contrat quinquennal, les établissements partenaires relevant de la vague A. Les orientations stratégiques des établissements et des organismes devront inclure cette dimension thématique dans leurs projets.

L'ESPE disposera au sein de sa structure administrative d'une expertise en matière d'ingénierie de projet qui lui permettra de répondre aux appels d'offre en matière de recherche dans le domaine de l'enseignement et de la formation et de suivre les projets acceptés.

Enfin l'ESPE d'Aquitaine œuvrera au développement d'un réseau national recherche des ESPE. Celui-ci permettra la mise en synergie des travaux régionaux par le biais d'appels à projets, d'organisation de formations nationales de formateurs s'appuyant sur les acquis de la recherche et de valorisation scientifique (colloques et conférences, publications) des travaux menés au sein des ESPE.

5 Politique internationale

L'ESPE d'Aquitaine participera à des actions de coopération internationale. A ce titre, elle conduira une politique internationale visant à :

- développer la dimension européenne et internationale de sa formation,
- encourager la circulation des étudiants, formateurs, enseignants-chercheurs et personnels administratifs.

5.1 Développer la dimension européenne et internationale de la formation

L'ESPE d'Aquitaine sera le moteur d'actions de coopération visant à développer la reconnaissance et l'excellence de sa formation à l'étranger. Elle contribuera à des projets pédagogiques, fortement adossés à la recherche, au niveau européen et international et participe à différents réseaux internationaux afin de :

- stimuler les échanges de savoirs et d'analyse des pratiques professionnelles et d'améliorer les savoir-faire,
- permettre aux futurs enseignants d'approfondir leur réflexion sur les méthodologies de l'enseignement des disciplines grâce à une approche comparée des systèmes éducatifs et une démarche inscrite dans une perspective interculturelle,
- encourager l'étude des modèles pédagogiques et éducatifs d'autres pays et la pratique d'une approche croisée de l'histoire de l'éducation, des théories et des pratiques de la pédagogie...
- améliorer la formation initiale et continue dans le cadre d'un dialogue interculturel et à travers la mutualisation et la réciprocité avec des partenaires étrangers homologues,
- répondre aux demandes d'expertise dans le domaine de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'ingénierie de formation, de la production de ressources et d'outils pédagogiques.

En outre, l'école pourra s'appuyer sur les projets suivants déjà engagés :

- STETTIN (Science and Technology Education Teacher's Training International Network), projet Erasmus Mundus avec la zone Afrique – Caraïbe – Pacifique réunissant 19 établissements d'enseignement supérieur spécialisés dans l'enseignement des sciences et des technologies ;
- PYREN : projet IDEFI visant à développer un campus transfrontalier avec les trois universités espagnoles publiques de l'espace frontalier (Université du Pays Basque, Université Publique de Navarre, Université de Saragosse) ;
- VALOFRASE/CEFASE, projet œuvrant pour la valorisation de l'enseignement du français en Asie du sud-est porté par la fondation Christophe et Rodolphe Mérieux de l'Institut de France en partenariat avec l'Institut National de l'Education au Cambodge et l'ambassade de France au Cambodge ;
- les projets Leonardo :
- « Training how to CLIL », projet Leonardo sur l'enseignement des matières par l'intégration d'une langue étrangère ;
- PRESTINE VI « Primary International Student Experience » favorisant l'accueil en stage de futurs enseignants venant de huit pays de l'Union européenne.
- « European Music Portfolio (EMP) : A Creative Way Into Languages », projet Comenius visant l'intégration d'activités musicales dans l'enseignement des langues en primaire ;
- les projets de partenariat éducatif et de solidarité internationale (PESI) :
- « Regards croisés des pratiques enseignantes visant l'intégration des enfants migrants France/Burkina Faso » avec l'Ecole des amis du monde d'Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- « CF2D Sakabi B » pour la formation au développement durable à l'école de Sakabi B de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) ;
- le partenariat Hubert Curien Polonium sur le patrimoine littéraire à l'école primaire en France et en Pologne avec l'Université de Szczecin,

Elle participera aux réseaux suivants :

- le RAIFFET : Réseau Africain des Institutions de Formation des Formateurs de l'Enseignement Technique qui a pour mission de promouvoir la coopération et la solidarité entre les institutions œuvrant pour la formation des formateurs dans l'enseignement technique et professionnel, en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, de la professionnalisation, du développement des compétences et de la recherche ;
- le RIFEFF : Réseau International Francophone des Etablissements de Formation de Formateurs, pour la promotion de la coopération et de la solidarité entre les institutions francophones œuvrant pour la formation de formateurs, en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et à la professionnalisation des métiers de l'éducation ;
- l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) qui a pour missions de contribuer à la solidarité entre les établissements universitaires francophones et au développement d'un espace scientifique en français dans le respect de la diversité des cultures et des langues.

L'ESPE disposera au sein de sa structure administrative d'une expertise en matière d'ingénierie de projet qui lui permettra de répondre aux appels d'offre dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de suivre les projets acceptés.

Les projets suivants sont actuellement expertisés par les instances européennes d'évaluation :

- Well-B : projet multilatéral Comenius sur le bien-être à l'école,
- CoTRAIN : projet Tempus sur la formation initiale et continue des enseignants du primaire en Serbie,
- TTIMS : programme intensif Erasmus sur l'interculturalité dans les classes,
- FABLES : projet Jean Monnet sur les fables à l'école entre le XIX^e et le XXI^e siècle,
- STETTIN II : renouvellement du projet Erasmus Mundus STETTIN avec la zone Afrique – Caraïbe – Pacifique,
- STETTIN-MED : projet Erasmus Mundus sur l'enseignement des sciences et des technologies avec la zone méditerranéenne,
- STETTIN-SeA : projet Erasmus Mundus sur l'enseignement des sciences et des technologies avec la zone Asie régionale.

5.2 Encourager la circulation des étudiants, formateurs, enseignants-chercheurs et personnels administratifs

L'ESPE d'Aquitaine encouragera ses étudiants et ses enseignants à s'ouvrir à la différence culturelle et sociale, à découvrir des organisations scolaires différentes, à être acteurs dans des échanges culturels et pédagogiques, à améliorer, le cas échéant, leurs compétences linguistiques et à acquérir une meilleure connaissance réciproque des contenus et des mises en œuvre des plans de formation en Europe et à l'international. Les personnels administratifs seront également encouragés à participer à des mobilités pour se former à la dimension internationale de leur activité.

Les mobilités entrantes et sortantes à l'ESPE d'Aquitaine viseront à :

- encourager la mobilité dans le cadre du programme Erasmus pour tous ;
- développer un programme spécifique pour les étudiants internationaux (parcours international avec tutorat et renforcement de la politique des langues) ;
- monter des séminaires de formation ;
- encourager les missions d'enseignement ou d'expertise ;
- proposer des terrains de stage à l'international intégrés au Master MEEF.

Ces mobilités pourront s'appuyer sur :

- des accords Erasmus (19 universités partenaires implantées dans 10 pays européens différents en 2013) ;
- des partenariats institutionnels :
 - o avec le service de la coopération décentralisée du Conseil Général de la Gironde et les provinces du Houët au Burkina Faso, la Poméranie en Pologne, la Wilaya d'Adrar en Algérie, la région de la mer Noire en Turquie ;
 - o dans le cadre du partenariat entre le rectorat de l'académie de Bordeaux et l'AEFE (Agence pour l'enseignement du français à l'étranger) pour la zone AMCECA (Amérique centrale et Caraïbe) ;
 - o avec l'association Bordeaux-Bristol qui propose des terrains de stage en école primaire à Bristol et ses environs.
- des conventions internationales :
 - o pour des stages d'observation et de pratique accompagnée, dans l'espace transfrontalier (Université du Pays Basque, Université Publique de Navarre, Université de Saragosse) ;
 - o pour des stages d'observation (Université d'Alicante - Espagne, Université de Nimègue – Pays-Bas, Université de Samsun - Turquie)
 - o pour des stages de pratique accompagnée (Ecole 17 de Sofia - Bulgarie, Ecole de Sakabi B – Burkina Faso, La Case de tout-petits de Ngaparou – Sénégal, le Groupe Scolaire d'enseignement général n° 6 à Szczecin – Pologne) ;
- un réseau national fort des ESPE pour la mise en place, en collaboration avec les ministères de tutelle, de partenariats d'envergure (cf. convention nationale avec la Grande-Bretagne active jusqu'en 2011).

6 Vie de l'école

L'ESPE d'Aquitaine a la volonté de mettre en œuvre et de développer un certain nombre de dispositifs en vue de favoriser chez les étudiants inscrits en master MEEF, quelle que soit leur mention, la construction du sentiment d'appartenance à l'école et d'inscription dans la communauté professionnelle enseignante et éducative.

Les enseignements de tronc commun permettront des rencontres intercatégorielles autour de questions et problématiques transversales aux métiers de l'enseignement et de l'éducation ou propres à la cohérence longitudinale interne des disciplines.

De même, l'organisation de « masteriales » en fin d'année de M2, sur la base des groupes pluricatégoriels constitués pour le tronc commun ou les semaines culturelles sera l'occasion pour les étudiants engagés dans les différentes mentions du master MEEF de présenter, après soutenance, les travaux de recherche effectués dans le cadre de leur mémoire.

Mais l'enjeu est aussi de donner un ancrage solide au sentiment d'entrer dans la sphère professionnelle enseignante au travers de l'appartenance à l'ESPE pour tous les étudiants inscrits dans les masters. Ainsi divers dispositifs et événements sont envisagés :

- développement de parrainages et tutorats entre étudiants depuis L2 jusqu'à M2 pour construire une culture

commune, partager des expériences, développer l'entraide et le travail en équipe. Ainsi, le principe du parrainage sera développé pour les étudiants en situation de vulnérabilité ou de handicap ou bien encore, pour les étudiants étrangers accueillis à l'ESPE via différents dispositifs. Les étudiants pourront s'engager ou engager des actions sur l'éducation à la santé, les addictions, etc. et intervenir très concrètement à travers le FSDIE de l'université intégrative.

- Incitation forte de tous les étudiants inscrits à l'ESPE à participer et à s'engager dans la vie démocratique de l'école via la désignation des délégués de groupe, au conseil de perfectionnement du master etc... La participation active à cette vie démocratique et à son animation, l'engagement à différents niveaux de fonctionnement de l'ESPE et de l'université, pourront ainsi faire l'objet d'une valorisation en points bonus pour l'ensemble des mentions.
- mise en place d'une association culturelle et sportive et d'un bureau des étudiants chargés d'« animer » la vie de l'ESPE à travers l'organisation d'événements visant notamment l'intégration de toutes et de tous. Ainsi, l'animation sportive et culturelle à destination des étudiants comme des personnels sur chacun des sites de la composante ESPE permettra de nouer des relations durables entre les participants, en lien avec les différents SUAPS et associations culturelles des établissements partenaires. Elle aura pour objectifs, outre d'offrir des pratiques physiques et artistiques à proximité des lieux de formation, de favoriser l'engagement des étudiants, jusqu'à la prise en charge de séquences d'animation. Cet engagement sera valorisé en points bonus pour l'obtention du diplôme de master pour l'ensemble des mentions. L'animation sportive et culturelle organisera également des événements contribuant à de plus larges rassemblements, offrant à tous, étudiants (quelle que soit leur mention) et personnels (permanents ou associés), des moments de rencontres et d'échanges (expositions, concerts, théâtre, manifestation sportive, ...).
- organisation de « semaines » (ou équivalent) à vocation culturelle : une semaine orientée « sciences et histoire des sciences » en lien avec la Maison Régionale de la Science et de la Technologie, l'autre « arts et histoire des arts ». D'autres orientations (engagement citoyen et solidaire, stage en entreprise...) pourront être imaginées. Chaque « semaine » donnera lieu, en fin de semestre, à la réalisation, par chaque groupe, d'une production (vidéo, poster, mise en scène, exposition photos, journal...) qui sera présentée aux pairs. L'organisation de ces semaines fera l'objet d'un partenariat avec le CAPE (le Collectif Associatif Partenaire de l'Ecole).
- mise en œuvre de cycles de conférences pour lesquels les étudiants seront partie prenante du choix des thématiques ou des conférenciers, de l'organisation de l'événement et de sa valorisation après coup pour en élargir l'audience.

Cet ensemble d'actions qui devra être complété et réajusté régulièrement, contribuera à la construction par les étudiants de l'identité de leur école et à leur inscription dans la sphère des enseignants et éducateurs.

7 Modèle économique

7.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

Le budget de la composante ESPE est représenté d'une part par la totalité des emplois de l'IUFM qui seront rattachés à l'ESPE dès le 1^{er} septembre et d'autre part du budget propre intégré (BPI) de l'école. Ce BPI est défini sur la base du budget de l'IUFM en 2013 (voir tableau ci-dessous).

Les formateurs rattachés à l'ESPE interviendront dans la mention 1^{er} degré à hauteur de 29000HTD, dans le tronc commun à hauteur de 2500HTD, dans la mention second degré à hauteur de 5000HTD pour les parcours des disciplines générales et 5500HTD pour les parcours des disciplines techniques et professionnelles, dans la mention encadrement éducatif à hauteur de 2300HTD et dans la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation à hauteur de 10000HTD.

BPI COMPOSANTE ESPE 2014 -

ACTIVITES	2 014	RESSOURCES	2 014	marge possible par rapport à 2013
MASSE 10 - FONCTIONNEMENT				
Chapitre 60- Achats	983 705,00	Chapitre 70 - produits d'exploitation	819 065	963 000
Chapitre 61 - Services extérieurs	652 766,00	Chapitre 71 - subventions	188 507	110 000
Chapitre 62 - Autres services extérieurs	769 245,00			
Chapitre 63 - Impôts et taxes	730,00	Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	34 335	
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	295 440,00			
TOTAL MASSE 10	2 701 886,00			
MASSE 30 - MASSE SALARIALE		TOTAL RECETTES PROPRES	1 041 907	1 073 000
Chapitre 63 - impôts et versements assimilés sur rémunération				
Chapitre 64 - charges de personnel	1 264 785,00			
TOTAL MASSE 30	1 264 785,00			
		Dotation équilibre Bordeaux IV	2 924 764	2 893 671
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 966 671,00	TOTAL RESSOURCES	3 966 671	3 966 671,00
MASSE 20 - INVESTISSEMENTS				
		Chapitre 13 - subvention d'investissement	20 660	
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	483 770,00			
Chapitre 23 - immobilisations corporelles en cours	2 285 167,00	Apport fonds de roulement	2 758 277	
TOTAL MASSE 20	2 778 937,00		2 778 937	
TOTAL GENERAL	6 745 608,00	TOTAL GENERAL	6 745 608	

Pour le rectorat, le tableau suivant montre la contribution globale de l'institution scolaire au budget de projet de l'ESPE en équivalent ETP. Il est à noter que le rectorat mettra à disposition de la composante ESPE 5,5 ETP pour les formations du second degré, 1/3 du temps de décharge des PEMF (environ 160 PEMF pour l'académie) ainsi qu'un volant d'HSE qui reste à définir. Ceci fera l'objet d'une convention cadre entre le rectorat, les DASEN et l'ESPE.

Règles de calcul des moyens mobilisés à la rentrée 2013 par le rectorat dans le cadre du tutorat

Principe : 1 heure ORS = 2 heures de travail

ORS moyen agrégé – certifié : $(648 + 540)/2 = 594$ heures

En M1 : 1200 étudiants attendus

4 semaines de stage en pratique accompagnée

1,25 h par semaine et par étudiant

Soit un total : $1200 * 1,25 * 4 = 6000$ heures soit 10 ETP

En M2 600 CAE attendus

0,75 h par semaine par étudiant

Soit un total : $600 * 0,75 * 36 = 16200$ heures soit 27 ETP

En EAP 217 EAP attendus

0,25 heure par semaine par étudiant

Soit un total : $217 * 0,25 * 36 = 1953$ heures soit 3,5 ETP

En FC (formation des FSTG 2° degré)

454 stagiaires attendus

1,5 heure par semaine par stagiaire

Soit un total : $454 \times 1,5 \times 36 = 24516$ soit 41 ETP

Calcul des moyens en ETP inspecteurs pour la formation des FSTG

454 stagiaires, 66 inspecteurs

Journées d'accueil (15 heures de formation) : $66 \times 15 = 990$ heures

Tâches administratives (4h par inspecteur) : $66 \times 4 = 264$

Jury académique (4h par inspecteur) : $66 \times 4 = 264$

Inspection – entretien (4h par stagiaire): $454 \times 4 = 1816$

Formation tuteurs (6h par inspecteur) : $66 \times 6 = 396$

Total : 3730 heures ou 3 ETP (ORS inspecteur estimé à 1260h)

Formation et accompagnement des étudiants et fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation

Moyens mobilisés à la rentrée 2013

	1er degré							2nd degré								TOTAUX	
	Effectifs en ETP / en heures *							Effectifs en ETP / en heures *									
	Professeur des écoles-maître formateur PEMF	Maître d'accueil temporaire MAT	Conseiller pédagogique CP	IEN	Mis à disposition MAD	Autres catégorie de formateurs	Echanges de services	Professeurs (y compris professeurs documentalistes et CPE) conseillers pédagogiques			Activité à responsabilité académique ARA	Activité à responsabilité établissement ARE	Formateurs en temps partagé (MEN/MESR)	Mis à disposition MAD	IA-IPR		Autres catégorie de formateurs
auprès d'étudiants en M1								auprès d'étudiants en M2	auprès d'un EAP								
en formation initiale (en ESPE) M1+M2+EAP	10,495	1,73	0,33	0,09	2,5												15,145
dans le cadre du tutorat	10,31	26	2,87	0,42			10	27	4	41							121,6
en formation continue (formation des FSTG)	11,66		6,56	2,76						5,5	75,67	3,5		3	7		115,65
TOTAL	32,465	27,73	9,76	3,27	2,5		10	27	4	46,5	75,67	3,5	0	3	7	0	252,395

Pour les universités partenaires, à ce jour, nous ne sommes en mesure d'identifier que les contributions en heures équivalent TD car, ne disposant pas de comptabilité analytique, il est très difficile pour elles d'identifier les contributions en terme de charges de fonctionnement et d'investissement. Elles s'impliqueront principalement dans la mention second degré à hauteur d'environ 15 000HTD, dans le tronc commun et dans la mention Pratiques et Ingénierie de la formation à hauteur de l'ordre de 2000HTD.

ANNEXE

Master MEEF

« Métiers de l'Enseignement, de l'Education
et de la Formation »

Mention : « nom de la mention »

Parcours : « nom du parcours »

Nom, qualité, établissement du responsable de la 1^{ère} année du parcours :

Nom, qualité, établissement du responsable de la 2^{ème} année du parcours :

1^{ère} année Master MEEF « nom de la mention »
Parcours « nom du parcours »
 Règlementation pour l'année universitaire 2013-2014
Premier semestre

								Total semestre : h - ECTS				
UE 1-1				Total : h				Total ECTS :				
Matières				Volume horaire		Barème				Examen terminal		
				TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée		
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points												
UE 1-2				Total : h				Total ECTS :				
Matières				Volume horaire		Barème				Examen terminal		
				TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée		
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points												
UE 1-3				Total : h				Total ECTS :				
Matières				Volume horaire		Barème				Examen terminal		
				TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée		
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points												
UE 1-4				Total : h				Total ECTS :				
Matières				Volume horaire		Barème				Examen terminal		
				TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée		
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points												
UE 1-5				Total : h				Total ECTS :				
Matières				Volume horaire		Barème				Examen terminal		
				TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée		
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points												
UE 1-6				Total : h				Total ECTS :				
Matières				Volume horaire		Barème				Examen terminal		
				TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée		
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points												
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points												

1^{ère} année Master MEEF « nom de la mention »
Parcours « nom du parcours »
Deuxième semestre

								Total semestre : h - ECTS				
UE 2-1				Total : h				Total ECTS :				
Matières				Volume horaire		Barème				Examen terminal		
				TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée		
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points												
UE 2-2				Total : h				Total ECTS :				
Matières				Volume horaire		Barème				Examen terminal		
				TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée		
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points												
UE 2-3				Total : h				Total ECTS :				
Matières				Volume horaire		Barème				Examen terminal		
				TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée		
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points												
UE 2-4				Total : h				Total ECTS :				
Matières				Volume horaire		Barème				Examen terminal		
				TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée		
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points												
UE 2-5				Total : h				Total ECTS :				
Matières				Volume horaire		Barème				Examen terminal		
				TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée		
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points												
UE 2-6				Total : h				Total ECTS :				
Matières				Volume horaire		Barème				Examen terminal		
				TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée		
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points												
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points												

1^{ère} année Master MEEF « nom de la mention »**Parcours « nom du parcours »****Examens terminaux****Périodes d'examens**

1^{er} semestre : **à compléter**

2^{ème} semestre : **à compléter**

Clauses valables pour toutes les sessions

Les écrits terminaux sont rédigés sur des copies respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée.

L'étudiant est considéré comme absent s'il se présente avec un retard supérieur à 15 minutes après le début de l'épreuve.

Les heures et les lieux pour consulter les copies seront affichés sur les panneaux lors des résultats des examens.

Dans tous les cas, la forme des épreuves est décidée par l'enseignant titulaire, sous réserve des consignes données dans les modalités de contrôle des connaissances.

Session de rattrapage A préciser**Pour les unités d'enseignements capitalisées :**

L'étudiant ne doit repasser aucune épreuve même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certaines épreuves.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées :

L'étudiant doit **obligatoirement et uniquement** passer les épreuves auxquelles il n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

Règles de validation

- 1) Validation des unités d'enseignements : **à compléter**
- 2) Validation des semestres : **à compléter**
- 3) Validation de l'année : **à compléter**

Informations complémentaires

- Eléments de mise en œuvre du socle commun : **à compléter**
- Maîtrise des outils numériques : **à compléter**
- Maîtrise d'une langue étrangère : **à compléter**
- Liens avec le terrain : **à compléter**

2^{ème} année Master MEEF « nom de la mention »

Parcours « nom du parcours »

Règlementation pour l'année universitaire 2014-2015

Premier semestre

		Total semestre : h - ECTS					
UE 3-1		Total : h				Total ECTS :	
Matières	Volume horaire		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points							
UE 3-2		Total : h				Total ECTS :	
Matières	Volume horaire		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points							
UE 3-3		Total : h				Total ECTS :	
Matières	Volume horaire		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points							
UE 3-4		Total : h				Total ECTS :	
Matières	Volume horaire		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points							
UE 3-5		Total : h				Total ECTS :	
Matières	Volume horaire		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points							
UE 3-6		Total : h				Total ECTS :	
Matières	Volume horaire		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points							
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points							

2^{ème} année Master MEEF « nom de la mention »
Parcours « nom du parcours »
Deuxième semestre

		Total semestre : h - ECTS					
UE 4-1		Total : h				Total ECTS :	
Matières	Volume horaire		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points							
UE 4-2		Total : h				Total ECTS :	
Matières	Volume horaire		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points							
UE 4-3		Total : h				Total ECTS :	
Matières	Volume horaire		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points							
UE 4-4		Total : h				Total ECTS :	
Matières	Volume horaire		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points							
UE 4-5		Total : h				Total ECTS :	
Matières	Volume horaire		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points							
UE 4-6		Total : h				Total ECTS :	
Matières	Volume horaire		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée
Total / - Capitalisation de l'UE à partir de ??? points							
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points							

2 ième année Master MEEF « nom de la mention »**Parcours « nom du parcours »****Examens terminaux****Périodes d'examens**

Il est organisé une session unique d'examens par semestre

1^{er} semestre : **à compléter**

2^{ème} semestre : **à compléter**

Clauses valables pour toutes les sessions

Les écrits terminaux sont rédigés sur des copies respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée.

L'étudiant est considéré comme absent s'il se présente avec un retard supérieur à 15 minutes après le début de l'épreuve.

Les heures et les lieux pour consulter les copies seront affichés sur les panneaux lors des résultats des examens.

Dans tous les cas, la forme des épreuves est décidée par l'enseignant titulaire, sous réserve des consignes données dans les modalités de contrôle des connaissances.

Règles de validation

- 4) Validation des unités d'enseignements : **à compléter**
- 5) Validation des semestres : **à compléter**
- 6) Validation de l'année : **à compléter**

Informations complémentaires

- Eléments de mise en œuvre du socle commun : **à compléter**
- Maîtrise des outils numériques : **à compléter**
- Maîtrise d'une langue étrangère : **à compléter**
- Liens avec le terrain : **à compléter**

